



© AVSF

# **LA GESTION CONCERTÉE DES RESSOURCES EN EAU AU MALI : UNE EXPERIENCE ORIGINALE A L'EPREUVE DES PRATIQUES LOCALES**

**Capitalisation de l'expérience du projet de sécurisation de  
l'élevage pastoral, gestion de l'eau et hydraulique pastorale  
dans les régions de Mopti et de Tombouctou**

**Juillet 2011**

**Florent Cornu**



Rhône-Alpes <sup>Région</sup>

*Cette publication a été réalisée dans le cadre d'un projet de gestion concertée des ressources pastorales et de sécurisation du petit élevage (PROSEL) pour sécuriser l'élevage transhumant et garantir la mobilité pastorale dans les régions de Mopti et Tombouctou (2007-2011). Ce projet a été mis en oeuvre par Agronomes et Vétérinaires sans frontières et Initiatives Conseils Développement, avec le soutien financier de l'Union Européenne, l'Agence Française de Développement, la Fondation Ensemble et la région Rhône Alpes.*



*Cette publication s'inscrit par ailleurs dans un chantier de capitalisation d'expériences, engagé par quatre ONG membres de la Commission Agriculture Alimentation de Coopération Sud (AVSF, CCFD, AGTER et GRET) pour alimenter un plaidoyer effectif sur l'eau agricole en faveur des agricultures paysannes dans les pays du Sud.*

## RESUME

---

Au Mali, l'élevage entre pour plus de 13 % dans le PIB national et fournit **80 % des revenus des populations rurales vivant des systèmes pastoraux**. Il représente aussi le 3<sup>ième</sup> produit d'exportation du Mali. L'élevage pastoral reste pourtant le parent pauvre des budgets alloués par l'Etat à la filière, malgré des avancées politiques encourageantes ces dernières années avec le vote de deux décrets d'application de la Charte Pastorale. L'élevage pastoral mobile est pourtant l'un des systèmes de production les mieux adaptés à l'exploitation d'écosystèmes arides et semi arides. Cette mobilité nécessite des pistes de transhumance comportant à intervalle régulier des aires d'attentes aménagées pour nourrir le bétail et des puits pour abreuver les troupeaux en transhumance. **La mobilité permet de réduire la contrainte d'inégale répartition des ressources en favorisant l'accès à l'eau et aux pâturages**. Les puits pastoral ou le forage déterminent souvent l'accès à des fragiles pâturages indispensables aux troupeaux transhumants pendant la saison sèche. En balisant et en sécurisant les itinéraires de déplacement vers les zones de repli méridionales, les points d'eau pastoraux permettent d'exploiter la complémentarité saisonnière des espaces de pâturage. Or **ces puits sont de plus en plus surchargés**, accentuant ainsi la pression sur les pâturages déjà bien dégradés. En cas de sécheresse les conflits sont alors nombreux. Cette concurrence s'est accrue ces trois dernières décennies avec la croissance démographique et la marchandisation des ressources qui, stimulée par la libéralisation des économies, entraînent une forte pression sur le foncier et les ressources pastorales, réduisant ainsi des espaces pastoraux déjà fortement entamés par la « colonisation » agricole. Des conflits parfois violents éclatent autour de l'accès à l'eau et des autres ressources partagées, modifiant les enjeux et renversant la hiérarchie des pouvoirs locaux.

C'est dans ce contexte qu'AVSF et ICD ont mis en œuvre entre 2007 et 2011 un projet de gestion concertée des ressources pastorales (PROSEL), en particulier l'eau, pour sécuriser l'élevage transhumant et garantir la mobilité pastorale dans les régions de Mopti et Tombouctou. Outre de souligner une fois de plus **l'importance de l'investissement en hydraulique pastorale sur ces territoires sahéliens**, les expériences engagées ont permis d'élaborer une stratégie d'intervention adaptée à la réalité des systèmes pastoraux : **la connaissance des systèmes sociaux et historiques** de régulation des ressources en eau limite les erreurs que pourrait commettre les opérateurs du développement privilégiant le volontarisme à la concertation locale : **l'avis des principaux utilisateurs des puits et le respect de leurs positions et règles historiques** sont des conditions indispensables à la réussite des actions d'amélioration de l'hydraulique pastorale. **Le temps de la concertation avec les utilisateurs est par ailleurs indispensable** pour trouver un compromis sur les techniques de réparation à mettre en œuvre et les systèmes de gestion à adopter. En amont, **des cadres de concertation pluri acteurs** au niveau du Cercle favorisent le consensus local et permettent d'identifier collectivement les priorités en terme d'aménagement hydraulique sur une échelle territoriale plus vaste, qui prenne en compte les mouvements de transhumance et privilégie donc une demande orientée vers les points d'eau de parcours stratégiques, outre les puits d'attache fortement appropriés par les communautés locales et par des privés.

**L'approche technique sur les puits doit répondre à un souci d'amélioration de la qualité de l'eau** car les puits pastoraux servent à l'alimentation du cheptel mais aussi des hommes. Or l'eau est à l'origine d'une mortalité élevée, conséquence d'épidémies de diarrhées (dysenterie), fièvre typhoïde ou encore de maladies parasitaires. D'un point de vue juridique, le droit d'accès à une eau potable de qualité est sécurisé uniquement si le droit pastoral sur la terre est reconnu. **La reconnaissance juridique du foncier pastoral** comme un mode d'exploitation des terres est donc nécessaire pour garantir le droit à l'eau et la reconnaissance d'un droit pastoral par l'Etat.

Enfin, au Mali comme dans de nombreux autres pays sahéliens, la décentralisation a redonné du pouvoir aux communautés locales. Mais les processus de transferts de compétences s'appliquent à des institutions formelles et non à des organisations coutumières, même si ces dernières sont plus adaptées aux communautés pastorales. **La recherche d'un système de gestion de l'eau adapté à la fois au mode de vie pastoral et conforme au cadre réglementaire de l'Etat s'impose alors, qui prenne en compte les structures traditionnelles et pré-existantes de gestion, mises en place par les communautés d'éleveurs transhumants**.

Dans ce contexte, **outre la formation des élus et des techniciens** sur des démarches adaptées de planification concertée et d'accompagnement à l'amélioration de l'hydraulique pastorale et de valorisation de l'économie pastorale, **le renforcement d'organisations d'éleveurs, locales et nationales, en capacité de défendre l'élevage pastoral et l'intérêt des pasteurs tant auprès des communes que de l'Etat**, devrait être une priorité intégrée aux actions d'appui à la gestion pastorale.

## SOMMAIRE

---

<b>RESUME</b>	<b>3</b>
<b>SOMMAIRE</b>	<b>4</b>
<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b><u>2. UNE DEMARCHE CONCERTEE POUR REpondre AU BESOIN EN EAU DES POPULATIONS PASTORALES : VERS UNE MEILLEURE GOUVERNANCE LOCALE DES RESSOURCES EN EAU</u></b>	<b>7</b>
<b>2.1 LES CADRES DE CONCERTATION : UNE NECESSAIRE IMPLICATION DES ELEVEURS TRANSHUMANTS</b>	<b>7</b>
<b>2.2 L'HYDRAULIQUE PASTORALE : UNE PRIORITE DES ACTEURS LOCAUX DANS LES SCHEMAS D'AMENAGEMENT PASTORAUX</b>	<b>8</b>
<b><u>3. LES DIFFERENTES ETAPES DE L'INTERVENTION EN HYDRAULIQUE PASTORALE : DE LA PRISE DE DECISION CONSENSUELLE A LA GESTION SOCIALE DE L'EAU</u></b>	<b>9</b>
<b>3.1 LES LEÇONS D'UNE EXPERIENCE DANS LE CERCLE DE GOUNDAM</b>	<b>9</b>
3.1.1 HISTORIQUE D'UN « SEMI ECHEC »: LA REHABILITATION DES Puits DE AKMAR, BAMORA ET INTARABAN DANS LA ZONE PASTORALE DU CERCLE DE GOUNDAM	9
3.1.2 QUELS ENSEIGNEMENTS TIRES DE CES EXPERIENCES ?	11
<b>3.2 VERS UNE STRATEGIE D'HYDRAULIQUE PASTORALE ADAPTEE AUX REALITES ET CONTRAINTES LOCALES</b>	<b>12</b>
3.2.1 LA CONNAISSANCE DES MODES DE GESTION SOCIALE DE L'EAU EN MILIEU PASTORAL : UN PREALABLE INCONTOURNABLE	12
3.2.2 L'ENTRETIEN DES POINTS D'EAU : UN ENJEU POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU	12
3.2.3. LE PAIEMENT DE L'EAU DU Puits : UN NON SENS CULTUREL MAIS UNE NECESSITE A LONG TERME	13
<b>3.3 DES ETAPES FONDAMENTALES POUR UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION SOCIALE DE L'EAU EN MILIEU PASTORAL</b>	<b>14</b>
<b>3.4 UN FREIN A LA DEMARCHE : LA REALITE DES PRATIQUES LOCALES</b>	<b>14</b>
3.4.1 DES PRATIQUES LOCALES MARQUEES PAR LE LIEN SOCIAL	14
3.4.2 LA POLITISATION EXACERBEE DES COMMUNES	14
3.4.3 DES ORGANISATIONS D'ELEVEURS TROP FAIBLES ET TROP PEU INVESTIES	15
<b>3.5 LA THEORIE A L'EPREUVE DES PRATIQUES LOCALES : L'EXEMPLE DE LA REHABILITATION DES Puits DE KOUME PEULH ET OKOYERI DOGON</b>	<b>15</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXE n°1 : SCHEMA D'AMENAGEMENT PASTORAL DU CERCLE DE KORO</b>	<b>19</b>
<b>ANNEXE n°2 : SYNTHESE DU PROCESSUS DE CONCERTATION ET D'IMPLICATION DES ELEVEURS DANS LA STRATEGIE D'HYDRAULIQUE PASTORALE : LES ETAPES DE LA DEMARCHE INITIEE PAR LE PROSEL</b>	<b>20</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>22</b>

## 1. INTRODUCTION

---

*Le projet de sécurisation de l'élevage pastoral (PROSEL<sup>1</sup>) est une action menée en partenariat avec ICD (Initiatives Conseils Développement). Cette ONG malienne créée en 2001 intervient sur des programmes d'appui aux communautés paysannes et pastorales en matière de productions animales (santé, production, commercialisation). Le projet PROSEL lui a permis d'étendre son domaine d'intervention. ICD intervient en effet depuis 2002 sur la région de Mopti et dispose une bonne connaissance des acteurs et des problématiques. AVSF a apporté son expertise technique sur la gestion des ressources pastorales, domaine sur laquelle l'association coopère depuis 2004 sur la région de Tombouctou.*

Le Mali est un pays sahélien dont plus de 70 % des actifs travaillent dans l'agriculture paysanne. L'élevage entre pour plus de 13 % dans le PIB national et fournit 80 % des revenus des populations rurales vivant des systèmes pastoraux. Il représente aussi le 3<sup>ème</sup> produit d'exportation du Mali. Toutefois, l'élevage, particulièrement pastoral, reste le parent pauvre des budgets alloués par l'Etat à la filière, malgré des avancés politiques encourageantes ces dernières années avec notamment le vote de deux décrets d'application de la Charte Pastorale. Pourtant avec près de 30 millions de têtes de bétail, le Mali est l'un des plus gros pourvoyeurs de viande sur pied vers les pays côtiers et notamment la Côte d'Ivoire. Cette mobilité liée à des impératifs économiques, commerciaux et sociaux nécessite des pistes de transhumance comportant à intervalle régulier des aires d'attentes aménagées pour nourrir le bétail et des puits pour abreuver les troupeaux en transhumance.

Outre le Delta intérieur du Niger dans la région de Mopti, l'élevage pastoral mobile est le système d'élevage privilégié dans les trois régions septentrionales du pays (Tombouctou, Gao, Kidal) où il est le pilier de l'économie locale. C'est un des systèmes de production les mieux adaptés à l'exploitation de ces écosystèmes arides et semi arides : la mobilité permet en effet de réduire la contrainte d'inégale répartition des ressources en favorisant l'accès à l'eau et aux pâturages. L'eau prélevée dans les nappes fossiles est vitale pour garantir la pérennité du système. Le puits pastoral ou le forage, principaux modes d'exploitation des eaux souterraines, déterminent en effet souvent l'accès à des fragiles pâturages indispensables aux troupeaux transhumants pendant la saison sèche. En balisant et en sécurisant les itinéraires de déplacement vers les zones de repli méridionales, riches en bourgoutières<sup>2</sup>, les points d'eau pastoraux permettent d'exploiter la complémentarité saisonnière des espaces de pâturage. Cette complémentarité entre les pâturages secs (dunaires) des zones exondées et ceux plus humides des zones inondées (bourgoutières) détermine les mouvements de milliers de troupeaux vers le Delta.

C'est plutôt sur les confins septentrionaux du Delta, dans les régions de Tombouctou (cœur historique de l'intervention de Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières), Gao et Kidal, que les systèmes pastoraux perdurent nécessitant une stratégie d'hydraulique pastorale adaptée aux besoins de la mobilité. Dans la région de Tombouctou, le système d'élevage transhumant domine dans la zone exondée avec une très grande variété de mouvements correspondant à la diversité des stratégies des différentes sociétés pastorales. Les déplacements s'orientent en fonction de la disponibilité des pâturages dont l'accès est favorisé par la présence de mares pluviales et, surtout en saison sèche, par des puits à grand diamètre dédiés à l'abreuvement du bétail. Ces puits pastoraux

---

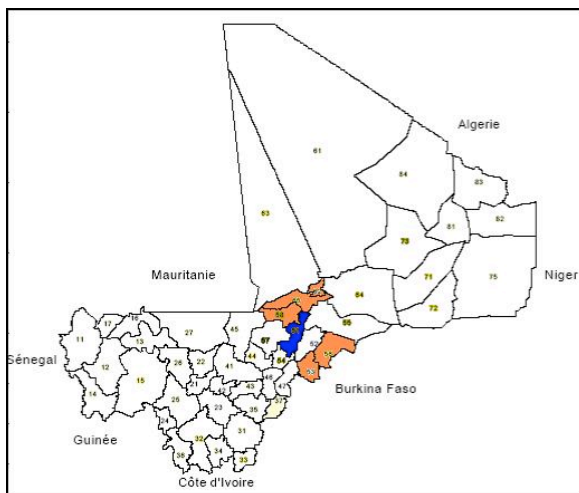
<sup>1</sup> Le projet Prosel est cofinancé par l'Union Européenne, l'Agence Française de Développement, la Fondation Ensemble et la région Rhône Alpes.

<sup>2</sup> Le bourgou (*Echinochloa stagnina*) est une plante fourragère à très haute valeur nutritive et très appréciée par les ruminants, en particulier les bovins.

sont de plus en plus surchargés, et il n'est pas rare de trouver plus de dix fourches en bois autour d'un seul puits<sup>3</sup> accentuant ainsi la pression sur les pâturages déjà bien dégradés. En cas de sécheresse les conflits sont alors nombreux. Cette situation justifie d'autant plus la mobilité comme moyen de gestion rationnelle des ressources pastorales.

Cette concurrence s'est accrue ces trois dernières décennies avec la croissance démographique et la marchandisation des ressources qui, stimulée par la libéralisation des économies, entraînent une forte pression sur le foncier et les ressources pastorales, réduisant ainsi des espaces pastoraux déjà fortement entamés par la « colonisation » agricole. L'absence de reconnaissance formelle de titre foncier à usage pastoral au Mali, l'impact du changement climatique accentuant la dégradation des ressources fourragères avec notamment la multiplication des feux de brousse non maîtrisés et la présence d'épizooties sont aussi des facteurs qui augmentent la vulnérabilité des systèmes d'élevage mobiles. Des conflits parfois violents éclatent autour de l'accès à l'eau et des autres ressources partagées, modifiant les enjeux et renversant la hiérarchie des pouvoirs locaux<sup>4</sup>. Cette marginalisation économique d'une partie des éleveurs est révélatrice d'un changement radical : la dynamique des systèmes de production s'oriente plutôt vers un agropastoralisme dominant et la diversification des activités rurales.

C'est dans ce contexte qu'AVSF et ICD mettent en œuvre depuis 2007 le projet de gestion concertée des ressources pastorales et de sécurisation du petit élevage (PROSEL) pour sécuriser l'élevage transhumant et garantir la mobilité pastorale.



Le PROSEL a démarré en février 2007 pour une durée de quatre ans et intervient dans les Cercles<sup>5</sup> de Goundam, Niafunké et Diré dans la région de Tombouctou et sur ceux de Bankass et Koro dans la région de Mopti. L'objectif est d'améliorer les conditions de vie des éleveurs transhumants et de sécuriser leur cheptel grâce à des aménagements pastoraux identifiés dans des cadres de concertation associant les collectivités locales décentralisées (Cercle et commune), les Chambres d'agriculture, les services techniques et l'administration déconcentrée avec les représentants des différentes catégories de producteurs (pêcheur, éleveur, agriculteur) et

inscrits dans les Schémas d'aménagement pastoraux. Un objectif majeur réside donc dans la réalisation de schémas d'aménagement pastoraux au niveau des cinq cercles d'intervention.

Le secteur de l'eau au Mali se caractérise par le rôle central que l'Etat a joué jusqu'à présent dans le financement du secteur hydraulique. Mais, même si le transfert de compétence n'est pas encore effectif en pratique (il est acquis depuis longtemps dans les textes), les communes et le secteur privé sont appelés à jouer un rôle de plus en plus important dans le futur.

Depuis la promulgation de la loi portant Code des Collectivités Territoriales en 1995, les collectivités locales et principalement les communes sont maîtres d'ouvrage des installations d'eau potable et d'assainissement. Dans le cadre du transfert des installations existantes, l'Etat peut ainsi mettre à la disposition des communes qui le souhaitent et qui motivent leurs demandes, les services techniques déconcentrés pour qu'ils les assistent dans la prise en charge de leur nouvelle mission de maîtrise

<sup>3</sup> On admet généralement en milieu pastoral qu'une fourche est utilisée par 4 familles de 6 personnes chacune avec 100 têtes par famille (un puits de 10 fourches satisferait donc les besoins de 40 familles, 240 personnes et de 4 000 têtes de bétail)

<sup>4</sup> Ainsi dans les plaines du Séno dans les cercles de Koro et Bankass (Région de Mopti), certains éleveurs peuls sont devenus les bergers des agro pasteurs dogons, des commerçants ou fonctionnaires urbains

<sup>5</sup> Découpage administratif hérité de la colonisation qui est l'équivalent du « département »

d'ouvrage (appui conseil, contrôle, collecte et diffusion d'informations auprès des collectivités territoriales et des autres usagers). Le processus d'élaboration des Schémas d'aménagement pastoraux (SAP) répond ainsi à un besoin de l'État Malien de doter les collectivités territoriales décentralisées en outils permettant une meilleure planification des aménagements et une meilleure gestion des ressources naturelles au niveau local.

A travers l'expérience du projet PROSEL dans les régions de Mopti et de Tombouctou, nous essaierons de montrer comment le renforcement de l'implication des leaders pastoraux au sein d'espaces de concertations et la mobilisation des communautés pastorales ont créé un environnement favorable pour qu'AVSF et son partenaire ICD puissent préciser leur stratégie conjointe d'hydraulique pastorale au Mali. En partant tout d'abord d'une première expérience de réhabilitation de trois puits pastoraux dans le cercle de Goundam en 2008, nous montrerons ensuite comment AVSF à travers le PROSEL a tiré parti de ses échecs. Nous tenterons ensuite de montrer les premiers impacts et résultats de la mise en œuvre d'une nouvelle démarche à travers l'exemple de deux puits bénéficiaires de l'intervention du PROSEL dans la région de Mopti (Okoyéri Dogon et Koumé Peulh).

## **2. UNE DEMARCHE CONCERTEE POUR REpondre AU BESOIN EN EAU DES POPULATIONS PASTORALES : VERS UNE MEILLEURE GOUVERNANCE LOCALE DES RESSOURCES EN EAU**

---

A l'échelle du Cercle de Goundam, AVSF disposait déjà d'une expérience concluante ayant accompagnée l'élaboration du Schéma d'Aménagement Pastoral (SAP) du Cercle entre 2004 et 2006. Le projet PROSEL s'est appuyé sur cette expérience pour réaliser quatre autres SAP dans les Cercles de Niafunké, Diré, Bankass et Koro, dans des milieux socio-culturels et agro écologiques sensiblement différents, aux deux extrémités du Delta (Vallée du fleuve Niger au Nord dans le Delta lacustre et dans la plaine du Séno au sud).

### **2.1 Les cadres de concertation : une nécessaire implication des éleveurs transhumants**

Pour outiller les communes, une étape préalable vers l'élaboration des SAP est l'organisation de cadre de concertation pluri-acteurs à l'échelle géographique du Cercle, considérée la plus pertinente pour la prise en compte de la mobilité pastorale. L'intérêt de tels cadres est de réunir l'ensemble des producteurs aux intérêts divergents mais ayant en commun l'exploitation de ressources naturelles partagées. Les élus des collectivités territoriales et des Chambres d'agriculture, le représentant de l'Etat (préfet ou sous préfet), les représentants d'Organisations de Producteurs (agriculteurs, éleveurs et pêcheurs) complètent la composition de ces cadres de concertation. *Dans certains de ces cadres, comme dans les cercles de Koro<sup>6</sup> et Niafunké<sup>7</sup>, la question de représentation des éleveurs transhumants s'est cependant posée: des participants se sont en effet positionnés comme tels, mais ne représentaient guère que leurs propres intérêts ou celui d'éleveurs « sédentaires » pratiquant l'élevage intensif et donc davantage tournés vers une demande hydraulique privilégiant les puits*

---

<sup>6</sup> Région de Mopti

<sup>7</sup> Région de Tombouctou

*villageois, les forages ou les AEP/AES<sup>8</sup>. Le choix des représentants des transhumants au sein des cadres de concertation, initialement laissé au soin des collectivités territoriales (Conseils de cercle et communes) sur la base de critères précis proposés par le Projet, s'est ainsi parfois fait sur la base de considérations externes, alors que la connaissance de la transhumance et des communes du cercle doit être le critère de choix le plus important. Les considérations politiques partisans locales, la parenté, le lien social et économique ont souvent primé sur l'intérêt d'une représentation objective des transhumants au sein des cadres. Après la contestation de certains leaders pastoraux écartés des débats, l'arbitrage du projet a été nécessaire pour garantir aux « vrais » pasteurs une présence dans les cadres de concertation garantissant la défense du pastoralisme et surtout la connaissance du contexte pastoral local indispensable pour exprimer les besoins en hydraulique pastorale du cercle.*

La participation des éleveurs (leaders pastoraux ou représentant d'organisations) au cadre de concertation s'est révélée tout à fait pertinente dans les travaux de cartographie participative (cartes mentales d'abord, puis cartes informatisées), de même que dans l'inventaire des ressources en eau déjà existantes (mares pastorales, puits mixtes à utilisation pastorales, puits pastoraux...). Leur implication a débouché sur la mise en évidence des besoins en eau à travers l'identification de puits à réhabiliter ou à creuser le long des pistes de transhumance pour sécuriser la mobilité, à travers le repérage de puits à foncer pour exploiter de nouvelles zones de pâturages et à travers des mares à surcreuser pour garantir l'accès à l'eau des troupeaux à la recherche de pâturage. Leur connaissance précise des pâturages (disponibilité, état, composition, localisation) et des points d'eau a permis d'élaborer des cartes de ressources précises et cohérentes d'où sont issues les Schémas d'aménagement pastoraux des cercles de Diré, Niafunké, Koro et Bankass.

**L'implication des éleveurs transhumants et leur participation active au sein des cadres de concertation pluri-acteurs et dans la prise de décision est une étape indispensable pour améliorer la gouvernance locale de l'eau en milieu sahélien**

Le savoir historique des éleveurs transhumants sur les espaces de parcours, les terroirs d'attache, les zones de replis, l'état des points d'eau devraient finalement leur conférer légitimité et autorité pour contribuer activement à l'élaboration de toute politique et stratégie nationale visant l'hydraulique pastorale dans les écosystèmes aride et semi aride. L'exemple des cadres de concertation organisés et animés par le projet PROSEL démontre une fois de plus les tentatives de marginaliser les éleveurs pasteurs dans les instances de prise de décision ou de concertation. Mais il souligne également la faiblesse des organisations d'éleveurs existantes, souvent créées de manière opportunistes, absentes des grands plaidoyers nationaux sur l'élevage et sur l'hydraulique, et en difficulté au niveau local pour fédérer suffisamment d'adhérents pour défendre les intérêts des éleveurs.

## **2.2 L'hydraulique pastorale : une priorité des acteurs locaux dans les schémas d'aménagement pastoraux**

A l'issue de deux années de travail, les Cadres de concertation pluri-acteurs ont débouché sur des schémas d'aménagement pastoraux consensuels cartographiés et géo référencés au niveau du cercle. Ces Schémas ont été validés par les autorités administratives et les collectivités territoriales et remis à l'ensemble des conseils de cercles, communes, préfectures et sous préfectures concernées comme un outil d'aide à la décision. A partir de ces schémas ont été élaborés des Plans d'aménagement pastoraux mentionnant les priorités d'aménagement par commune de 2009 à 2013. Ces plans quinquennaux ainsi conçus doivent faciliter l'orientation des investissements des partenaires techniques et financiers engagés dans le développement local.

<sup>8</sup> AEP: Adduction d'Eau Potable ; AES: Adduction d'Eau Sommaire



L'hydraulique pastorale y représente la majorité des investissements requis et dans certains cas déjà réalisés : sur le seul cercle de Niafunké par exemple, dans la région de Tombouctou, en 2009, dix nouveaux puits ont été priorités et six ont été proposés pour être réhabilités. A Diré, ce sont plus de 13 fonçages qui ont été envisagés pour la seule année 2009. En termes de disponibilité des ressources en eau, les chiffres sont éloquentes : dans le cercle de Bankass (région de Mopti), ce sont 683 puits mixtes à utilisation pastorale et pas moins de 231 mares saisonnières qui ont été recensés, représentés et intégrés dans les cartes ressources sur la thématique de l'hydraulique pastorale. Ces chiffres confirment l'importance qu'accordent les éleveurs, pasteurs transhumants et agro éleveurs pour un maillage de points d'eau qui leur permette de sécuriser le déplacement de leurs troupeaux en garantissant un minimum de perte. Ils renseignent également sur la complémentarité des points d'eau entre eux (saisonnier ou permanent) et des pâturages qui y sont liés. Parallèlement aux besoins en eau, des actions en termes de régénération de bourgoutières ou de réensemencement de pâturages exondées ont aussi été identifiées.

Toutefois, il est remarquable de constater que les attentes des éleveurs et le souhait des élus de satisfaire ces besoins ne correspondent toujours pas aux capacités actuelles des collectivités dont les capacités d'investissement restent faibles. Il y a donc souvent une inadéquation entre le souhait des élus correspondant à des besoins réels multisectoriels et le budget effectivement disponible au niveau de la commune: Il n'est pas rare par exemple de voir des plans d'aménagement pastoraux (PAP) de plusieurs centaines de millions de FCFA alors que le budget annuel des collectivités ne dépasse guère les quelques dizaines de millions de FCFA.

### **3. LES DIFFERENTES ETAPES DE L'INTERVENTION EN HYDRAULIQUE PASTORALE : DE LA PRISE DE DECISION CONSENSUELLE A LA GESTION SOCIALE DE L'EAU**

---

#### **3.1 Les leçons d'une expérience dans le cercle de Goundam**

Lors du projet Mali Nord (Renforcement de la sécurité alimentaire et dynamisation des organisations agro pastorales) exécuté par AVSF de 2003 à 2006, le Schéma d'Aménagement Pastoral (SAP) a débouché sur le plan d'aménagement quadriennal 2006-2009 du cercle de Goundam. C'est sur la base de ce schéma que le Conseil de Cercle de Goundam avait demandé la réhabilitation des 3 puits pastoraux de Bamora (commune de Lerneb), Akmar (commune de Raz el Ma) et Intarabène (commune d'Essakane).

##### **3.1.1 Historique d'un « semi échec »: La réhabilitation des puits de Akmar, Bamora et Intaraban dans la zone pastorale du cercle de Goundam**

Un des objectifs du PROSEL était la mise en œuvre du SAP à travers un fond d'investissement. Le projet a ainsi été sollicité par le Conseil de Cercle de Goundam pour réhabiliter trois puits pastoraux dont la réhabilitation a été identifiée comme prioritaire par le SAP de Goundam. Les étapes préalables pour réhabiliter ces puits avaient été *a priori* respectées et confiées à des prestataires de service, dont la Direction Régionale de l'Hydraulique de Tombouctou pour, notamment, l'élaboration des études de faisabilité technique. Dans ce contexte, le PROSEL a lancé le marché sur la base de ces études. Cependant, une fois sur place et lors des premières missions de suivi du projet, il s'est rapidement avéré que des étapes indispensables n'avaient pas été menées ou avaient été mal réalisées.

### ***Les éleveurs bénéficiaires stoppent les travaux sur les puits pastoraux de Akmar et Bamora ...***

Au démarrage, un Comité local de suivi, composé des éleveurs bénéficiaires, avait été mis en place pour contrôler les travaux.

L'intervention prioritaire sur les puits était jugée pertinente en termes de besoin en eau. Cette urgence était d'autant plus justifiée au vu des disponibilités faibles en pâturages. Mais seuls les critères techniques ont été privilégiés (exigence des bailleurs), les critères sociaux et surtout la connaissance des systèmes de gestion traditionnelle de l'eau en milieu pastoral n'ont pas été suffisamment pris en compte. Ce n'est seulement qu'à la deuxième rencontre avec les communautés bénéficiaires Touaregs que les éleveurs ont demandé l'arrêt des travaux pour des raisons techniques : les éleveurs refusaient en effet les abreuvoirs fixes reliés par une goulotte à l'aire du puits. Bien que cette technique allège la pénibilité de l'exhaure de l'eau et présente des avantages sanitaires évidents sur une meilleure qualité de l'eau, la population n'avait pas été consultée et une telle technique remettait en cause les règles traditionnelles d'accès au puits : elle créait alors un déséquilibre entre le nombre de fourches (huit à Akmar) et le nombre d'abreuvoirs (quatre). Or le tour d'eau en milieu pastoral est lié à une adéquation entre le nombre de fourches, d'abreuvoirs, de poulies et le nombre de familles abreuvant au puits.

L'étude de « faisabilité sociale » n'avait tout simplement pas été réalisée, l'étude environnementale encore moins et l'étude technique n'avait pas vraiment tenu compte du besoin exprimé par les éleveurs : elle proposait un modèle technique répondant aux exigences de certains bailleurs de fond et conforme à la politique de l'eau de l'Etat malien pour améliorer la qualité de l'eau mais ne convenant pas à l'organisation sociale de gestion de l'eau en milieu pastorale. Les goulottes furent donc finalement abandonnées au profit de la réalisation d'abreuvoirs mobiles en acier répondant ainsi à la demande exprimée par les éleveurs bénéficiaires.

### ***En absence d'étude préalable fiable, le puits pastoral de Intaraben s'effondre ...***

Le puits pastoral de Intaraben, troisième puits lié au même marché de réhabilitation est situé au nord du lac asséché Kamango à la croisée des pistes de transhumance du nord (Algérie), de l'Est (Tombouctou) et de l'Ouest (Mauritanie). Sa position stratégique en fait une des priorités d'intervention pour le Conseil de Cercle de Goundam et la commune d'Essakane. De la même manière que les deux autres puits précédents, AVSF a accompagné le suivi des travaux en mettant en place un comité local de suivi composé d'éleveurs et en effectuant des missions de suivi à partir de Goundam.

Le cahier de prescription technique élaboré à partir des études de faisabilité recommandait d'intervenir sur le cuvelage et le captage du puits en reprenant pas moins de treize buses. Mais peu après le début des travaux, l'entrepreneur rencontra des difficultés, notamment en raison du sol trop meuble, exposant les puisatiers à des risques d'affaissement et d'effondrement du puits. Une mission d'inspection du projet confirma ce risque et l'arrêt définitif des travaux demandé par l'entrepreneur, en concertation avec les fractions Touaregs bénéficiaires : le puits de Intaraben avait déjà connu quelques « bricolages » de puisatiers locaux. Puits traditionnel, il était composé de buses en ciment posées les unes sur les autres sans aucun raccordement entre elles. La nature sableuse du sol confirmait le risque d'affaissement.

Confrontés à une pénurie, les éleveurs de Intaraben entreprirent donc d'écrire au projet en demandant le fonçage d'un nouveau puits. Le manque d'eau justifia donc le lancement d'une autre étude, cette fois commanditée par le PROSEL pour étudier les possibilités de fonçage, évaluer les risques et les impacts environnementaux. Après cofinancement des travaux à hauteur de 5 % du marché par les fractions bénéficiaires un second puits fût foncé à Intaraben.

Cet exemple montre que l'absence d'étude de faisabilité aurait pu avoir des conséquences dramatiques. Mais il souligne aussi la capacité de revendication des éleveurs face à un besoin vital et leurs capacités de mobilisation financière ponctuelle en cas de besoin.

### 3.1.2 Quels enseignements tirés de ces expériences ?

Ces exemples montrent que le respect d'une démarche à la fois flexible et rigoureuse, à l'écoute des préoccupations des éleveurs et répondant à leur demande est indispensable pour pérenniser les aménagements en hydraulique pastorale :

**En termes de gestion :** la méconnaissance préalable des modes de gestion de l'eau en milieu pastoral et des règles d'accès peut avoir des conséquences catastrophiques tant sur le plan technique que sur le plan social (conflit d'usage, droit d'accès...).

**En termes d'implication des communautés pastorales :** dans les deux cas précédemment présentés, les chefs de fractions et les populations bénéficiaires n'ont pas vraiment été impliqués dès le départ dans l'identification des actions à mener, entraînant des blocages et des retards dans l'exécution des travaux. Toute tentative volontariste d'intervention en hydraulique pastorale, même clairement justifiée par l'action de développement, nécessite une approbation des éleveurs qui peut être obtenue par l'organisation de séances de sensibilisation et d'explication aux éleveurs des choix techniques proposés.

**En termes de capacité de la société civile pastorale :** ces exemples montrent la capacité de réaction, de mobilisation et de revendication des communautés pastorale pouvant s'inscrire dans un plaidoyer local pour l'hydraulique pastoral. Ils montrent également la détermination des pasteurs à rester attachés à ces puits et surtout aux pâturages auxquels ils donnent accès. La territorialisation des espaces pastoraux et des points d'eau est un enjeu réel dans la zone pastorale. On se reconnaît et on s'identifie à un réseau de puits et à des espaces de parcours comme autant de territorialités.

**En termes de compétences techniques locales :** peu de compétence technique existe au niveau des collectivités territoriales (conseil de cercle et commune) en hydraulique, outre la faiblesse des effectifs<sup>9</sup>. Avec le transfert de compétences du service public de l'eau de l'Etat aux communes, il est plus que nécessaire que les services techniques renforcent leurs effectifs et moyens et que soient réellement appliqués les textes de la décentralisation portant notamment sur la capacité de mobilisation par les collectivités des services techniques compétents. Mais cet accompagnement ne peut être effectif si l'Etat ne déconcentre pas le service de l'hydraulique au niveau départemental, notamment pour couvrir les vastes régions pastorales.

**En termes de capacité économique :** on observe à la fois une faiblesse réelle des budgets des communes, en absence d'une fiscalité adaptée et appliquée. Parallèlement, les sociétés pastorales sont parfois capables de mobiliser des moyens importants en cas d'urgence ou de besoins immédiats mettant en cause la survie du système, ou de se rabattre sur d'autres puits fonctionnels en faisant jouer les liens de réciprocité.

**En termes techniques :** une réelle difficulté existe pour conjuguer les normes techniques et de gestion définies dans les documents sectoriels officiels (mise en place de puits équipés permettant de préserver l'environnement du puits et de réduire les risques de pollution et répondant aux normes nationales de salubrité, mise en place systématique de comité de gestion) avec les pratiques sociales des communautés d'éleveurs. *La fermeture du puits pastoral à l'aide de couvercle (deux battants en fer amovibles) recommandée par les services techniques pour protéger le puits de l'ensablement et le préserver de toute contamination est par exemple un sujet de discordance récurrent avec les éleveurs qui n'acceptent pas la fermeture des puits pour des raisons de gestion sociale de*

---

<sup>9</sup> Pour la seule région de Tombouctou : 3 agents, tous basés à Tombouctou, pour couvrir 51 communes ....

*l'eau* : les puits de parcours des zones pastorales sont en effet autant de relais le long des itinéraires de transhumance, dont l'accès est libre et soumis à des accord sociaux historiques.

### **3.2 Vers une stratégie d'hydraulique pastorale adaptée aux réalités et contraintes locales**

#### **3.2.1 La connaissance des modes de gestion sociale de l'eau en milieu pastoral : un préalable incontournable**

En milieu pastoral, le puits appartient généralement à une famille (fraction, lignage) dont le chef est décisionnaire. Parfois, il peut s'agir d'un groupe de personnes « copropriétaires », de la même famille ou non, mais qui généralement transhument ensemble et dépendent donc du même puits d'attache dans lequel ils ont investi. Dans ce cas, les propriétaires et leur famille disposent d'un droit d'accès prioritaire à ce puits. Cependant, le système n'est pas figé et il existe toujours des relations de réciprocité avec d'autres fractions exploitant d'autres puits complémentaires pour l'exploitation des pâturages. En cas de besoin de réhabilitation du puits ou de maintenance, c'est le chef qui le plus souvent finance ou mobilise les financements nécessaires pour les travaux. Dans tous les cas, l'argent n'est mobilisé qu'en cas d'urgence ou de besoins immédiats (ensablement et tarissement du puits, effondrement partiel, fissures ...) qui empêchent l'abreuvement des troupeaux sur place. La recherche de puits de substitution est une stratégie de moins en moins courante, la tendance étant à la fixation et à l'appropriation des puits. Mais cela dépend également du revenu des ménages de la fraction et de sa place dans la hiérarchie sociale, lui permettant ou non de s'approprier ou de réhabiliter un point d'eau. D'une manière générale, le prélèvement d'une cotisation versée à date fixe dans une caisse de trésorerie pour anticiper les besoins futurs est très rare dans les milieux pastoraux. La perception du risque existe bien mais l'anticipation de la réponse n'existe pas : on agit parce que le contexte du moment l'impose (par exemple effondrement ou tarissement du puits d'attache...).

**Dans ce contexte, la question des structures de gestion des puits, dont les « fameux » comités de gestion, concept souvent imposés de l'extérieur et par l'Etat pour rassurer les bailleurs sur la bonne gestion de leurs investissements, ne devrait pas être posée car une telle ambition est généralement vouée à l'échec. C'est en identifiant localement les mécanismes et institutions traditionnelles de gestion de l'eau dans les sociétés pastorales et en s'appuyant sur eux que les projets peuvent formuler et proposer des stratégies de gestion adaptées et durables.**

#### **3.2.2 L'entretien des points d'eau : un enjeu pour améliorer la qualité de l'eau**

Les différents usagers permanents d'un puits de parcours ne s'approprient pas son entretien, les puits d'attache faisant par contre l'objet d'une attention toute autre en fonction des moyens financiers disponibles (menus travaux, réparation, désensablement, etc.).

Si les puits sont cofinancés par les principaux utilisateurs, il est probable que les usagers, davantage impliqués, mettront en place les règles, orales ou écrites, qui s'imposent, notamment dans le Règlement intérieur qui détermine des responsabilités quant à l'entretien du puits.

Au niveau des puits pastoraux dans la région de Tombouctou, il est pourtant très difficile de mettre au point des règles d'entretien cohérentes, la préoccupation des éleveurs étant en permanence et avant toute chose l'abreuvement du bétail. L'entretien n'est jamais constant et répond surtout à la nécessité de maintenir le débit et la quantité d'eau du puits. Sur des puits mixtes à utilisation pastorale (en périphérie des villages et le long des pistes de passage des troupeaux), la préoccupation sur ces questions est toutefois plus nette, notamment en ce qui concerne la qualité de

l'eau. Le modèle technique de puits demandé est d'ailleurs différent de celui des zones pastorales. Mais dans les deux cas l'application et le respect du règlement est loin d'être partout la norme.

Si structure de gestion de puits (comité ou autre) il doit y avoir pour l'entretien futur, celle-ci doit être adaptée au contexte et au type de puits. L'expérience de Goundam a montré des problèmes de représentativité au sein des comités de puits villageois : Il y a en effet fréquemment mise en place de comités de suivi villageois mais avec des problèmes de représentativité des membres et un risque élevé de faire émerger des « leaders utilisateurs » qui entrent en confrontation avec les propriétaires et gestionnaires traditionnellement et socialement reconnus.

Avant d'envisager la mise en place d'un comité de puits, il est donc indispensable d'identifier préalablement les règles et institutions traditionnelles de gestion pour tenter d'adapter des mécanismes souhaités d'entretien. Il est également nécessaire de réaliser des rencontres avec le propriétaire du puits et les utilisateurs sur l'entretien, la mobilisation de fonds et de main d'œuvre pour les entretiens et l'hygiène afin que lors de la création d'un éventuel comité, l'ensemble des membres soit responsabilisé en connaissance de cause avec des missions clairement définies et un cahier des charges précis.

**Dans tous les cas, lors de la mise en place d'une structure de gestion là où de telles structures sont possibles, il faut tenter de préserver l'organisation traditionnelle et veiller à ne pas exclure ceux qui ont le pouvoir sur l'eau pastorale.**

### **3.2.3. Le paiement de l'eau du puits : un non sens culturel mais une nécessité à long terme**

En milieu pastoral, il n'y a que très rarement rétribution du prix de l'eau. Dans certains cas, il s'agit d'une rétribution ponctuelle traditionnelle au moment de l'entretien (cotisation des utilisateurs ou participation en main d'œuvre), du paiement par troupeau ou par tête (surtout utilisé sur les puits ou forage avec exhaure mécanisée). La gestion est confiée à un éleveur utilisateur du puits. Toutefois ces dispositions sont difficiles à appliquer en milieu pastoral dans la mesure où l'eau reste un bien commun. On ne peut pas en effet refuser l'accès à l'eau (règle des trois jours). Culturellement l'eau est une ressource dont tout le monde peut disposer gratuitement. Elle permet aussi de garantir la fiabilité de la règle de la réciprocité, si importante dans les systèmes d'élevage mobile.

Pour les puits pastoraux, si les travaux sont de qualité, le puits ne nécessite que très peu d'entretien. Dès lors, **l'accent doit plutôt être mis sur le suivi des travaux des entrepreneurs locaux afin de garantir la viabilité et la durabilité du puits**. Un puits bien réalisé a une durée de vie de 30 ans. Seule la javellisation de l'eau du puits est à renouveler annuellement mais rare sont les cas où cela se pratique.

Par ailleurs, les communautés participent déjà au financement du puits, ce qui peut expliquer aussi leur réticence à payer le prix de l'eau voulu par l'Etat (même si la réglementation reste souple en milieu pastoral en ce qui concerne l'utilisation des puits pastoraux).

**Alors que l'accès à l'eau est garant de la règle traditionnelle de réciprocité, vitale pour les éleveurs transhumants, et en demandant aux éleveurs bénéficiaires de participer au cofinancement du puits peut-on légitimement leur demander de payer encore le prix de l'eau ? Encore faudrait-il alors que soient réellement effectifs les services rendus en contrepartie par l'Etat et la commune.**

### 3.3 Des étapes fondamentales pour un programme d'accompagnement à la gestion sociale de l'eau en milieu pastoral

La nécessaire connaissance des réalités de la « gestion sociale de l'eau » et de l'accès à l'eau en milieu pastoral implique nécessairement:

- **La réalisation d'une étude de faisabilité sociale :** l'intervention en hydraulique pastorale suppose la connaissance préalable des systèmes pastoraux et des règles historiques et traditionnelles que les différents groupes d'éleveurs définissent par rapport à l'accès à l'eau. Ces éléments doivent être au cœur d'une étude de faisabilité sociale qui s'intéresse aux modes traditionnels de gestion des puits, et doit orienter l'action des projets.
- **La connaissance des textes réglementaires :** ceux-ci prévoient l'élaboration de contrat de **délégation de la gestion de l'eau des communes à des comités de gestion** (ou à une structure adaptée mise en place et formée) conformément à la Loi et la mise en place concertée d'un règlement intérieur précisant les modalités d'entretien et de gestion pour garantir l'hygiène de l'eau. L'objectif recherché est l'autonomie des populations dans la gestion locale de l'eau, mais celle-ci doit donc s'appuyer sur les règles et institutions déjà existantes.
- **La prise en compte de la commune dans les démarches touchant à l'hydraulique pastorale :** depuis 1995 et le lancement du processus de décentralisation au Mali, il est prévu le transfert de la maîtrise d'ouvrage du service public de l'eau aux collectivités territoriales. Ce transfert ne s'est pourtant pas accompagné d'un renforcement des capacités locales des élus dans ce domaine, et du transfert des moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette politique.
- **La formation en hygiène de l'eau et sur les bonnes pratiques liées à l'utilisation ou à l'exhaure de l'eau :** l'objectif recherché est en effet la diminution des maladies liées à l'eau et de la mortalité infantile

### 3.4 Un frein à la démarche : la réalité des pratiques locales

#### 3.4.1 Des pratiques locales marquées par le lien social

Les pratiques quotidiennes sont largement influencées par des intérêts personnels, les connaissances et les compétences de divers acteurs sociaux tout autant que par les événements économiques ou sociaux. Dans les pratiques, les relations entre groupes et entre individus contribuent à créer des connivences locales : le lien social (parenté, filiation), le lien politique (appartenance à la même mouvance ou au même parti politique), le lien économique (dépendance des commerçants) peuvent être un frein à la transparence, notamment dans les procédures de passation des marchés.

Les solutions sont connues depuis longtemps : il faut en priorité recueillir l'adhésion des usagers aux activités programmés et les impliquer à tous les niveaux en les responsabilisant directement : identification, expression des besoins, cofinancement de l'activité, représentation dans les structures de gestion, suivi des travaux, critères objectifs d'attribution des marchés (code de passation des marchés publics pour les collectivités, par exemple).

#### 3.4.2 La politisation exacerbée des communes

La Commune, institution locale chargée de représenter les éleveurs en tant que citoyens, ne représente encore trop souvent aujourd'hui que les intérêts de certains notables. Les cadres de concertation fondés sur les institutions locales décentralisées (collectivités locales et Délégations Locale des Chambres d'Agriculture) ont d'ailleurs montrés leurs limites à ce niveau, le choix des

représentants des communes et des DLCA se basant surtout sur des choix partisans et pas toujours sur des critères de véritable représentation des intérêts des différents groupes de producteurs locaux. Un exemple type est celui de la quasi absence de représentants des éleveurs transhumants au départ des cadres de concertation animés par les conseils de cercle et le PROSEL, représentation pourtant exigée par le projet.

### 3.4.3 Des organisations d'éleveurs trop faibles et trop peu investies

Enfin, les organisations d'éleveurs adoptent souvent le formalisme « moderne » de coopératives de producteurs composées au maximum d'une centaine de membres disséminés au niveau local. Mais alors qu'existent des structures traditionnelles fortes, représentatives mais informelles, force est de constater qu'aucune organisation structurée n'émerge en capacité de changer d'échelle pour défendre l'élevage pastoral et l'intérêt des pasteurs. Les sujets sont pourtant nombreux sur lesquels les éleveurs transhumants devraient se mobiliser : droit d'accès aux ressources, maintien de la mobilité comme moyen de gestion efficace des ressources dans un environnement difficile, prévention et gestion des conflits, défense des intérêts des éleveurs transhumants transfrontaliers, fiscalité locale dans le cas d'une activité d'élevage mobile intercommunale, etc. Or la myriade de coopératives d'éleveurs plus récemment constituées, ne fait qu'affaiblir le mouvement et ne lui donne aucune légitimité sur le plan juridique et social. Aucune organisation d'éleveurs n'est encore aujourd'hui capable de porter un plaidoyer au niveau national pour défendre une position commune sur la stratégie d'hydraulique pastorale du Mali.

## 3.5 La théorie à l'épreuve des pratiques locales : l'exemple de la réhabilitation des puits de Koumé Peulh et Okoyéri Dogon

Le cadre de concertation du Cercle de Koro dans la région de Mopti a inscrit dans son schéma d'aménagement pastoral **la réhabilitation du puits mixte de Okoyéri Dogon**, village de la commune de Kassa, proche du cercle de Douendza, situé au pied de l'extrémité nord de la falaise de Bandiagara ouvrant vers la zone pastorale du Gourma.

Les enquêtes préliminaires pour l'étude de faisabilité réalisées par le PROSEL avaient confirmé la demande exprimée dans le Schéma d'Aménagement Pastoral. Avec 4000 têtes de bétail à abreuver par jour sur le puits en saison sèche, Okoyéri Dogon apparaissait en effet comme une priorité dans l'équipement en eau du Cercle. Déjà équipé de deux forages à motricité humaine en mauvaise état, le village disposait aussi d'un comité de gestion composé de seize membres, bien que les décisions soient toujours prises par le chef et les notables du village. D'un point de vue technique, les habitants du village avaient insisté sur le surcreusement de ce puits, qui tarissait en saison sèche (moins de 50 cm d'eau environ avant abreuvement), obligeant les agro-éleveurs et éleveurs transhumants à se déplacer de treize kilomètres sur un autre puits pour faire abreuver le troupeau. Les aménagements de surface pour améliorer l'hygiène de l'eau avaient plutôt été suggérés par le Projet à la population et semblaient avoir été acceptés.

Dans un premier temps, la contribution financière du village pour cofinancer le puits, fixé à 5 % du montant total du marché, fût difficile à obtenir. Ce n'est qu'après cinq mois et de nombreux rappels que les travaux purent commencer en 2009 mais immédiatement interrompus par les premières pluies, interdisant dès lors toute intervention dans le fond du puits jusqu'à la saison sèche suivante. Ce retard est aussi à imputer à la situation politique locale avec l'organisation des troisièmes élections communales (les collectivités locales étant les partenaires du projet), ayant entraîné un retard dans l'attribution du marché de réhabilitation. Ce n'est donc qu'en 2010 que les travaux purent réellement commencer. Les comités de suivi des travaux avaient déjà été mis en place et les

structures de gestion avaient bénéficié d'une formation en hygiène de l'eau dispensée par le CREPA<sup>10</sup> en contrat de prestation de service avec le PROSEL.

Les trois missions de suivi interne organisées par le projet permirent de mettre à jour des difficultés dans la mise en œuvre des travaux et la gestion du puits et de mieux comprendre la réalité des pratiques locales. Malgré la mise en place et la formation du comité de gestion par le CREPA, l'interlocuteur principal pour le puits restait le chef de village, les membres du comité de gestion n'ayant aucune capacité de prise de décision en son absence, ni aucune autorité sur la gestion du puits. Le comité de gestion se montrait en effet incapable de faire respecter l'interdiction d'abreuver pendant les travaux de réhabilitation du puits ce qui amena l'arrêt des travaux, l'entrepreneur ne pouvant plus accéder au puits. Seul le chef de village semblait avoir l'autorité reconnue pour exercer un tel pouvoir. L'étude sociale préalable avait bien recommandé de s'appuyer sur les structures de gestion déjà existantes (modernes comme traditionnelles) mais le CREPA avait préféré s'appuyer sur les textes réglementaires du Mali exigeant la mise en place de structure de type « comité de gestion ». Le chef de village s'était donc retrouvé exclu du comité de gestion, tout en ayant le pouvoir décisionnaire traditionnel sur le puits. Bien que pertinente et nécessaire, l'interprétation des textes réglementaires se devait d'être souple et adaptée au contexte local au risque de bouleverser les équilibres sociaux pré existants et d'être ainsi source de conflits. La composition des comités de gestion ne pouvait pas en effet ne pas refléter les pouvoirs coutumiers sur l'eau et les hiérarchies locales ...

**A Koumé Peulh**, village du cercle de Bankass dans la région de Mopti, les éleveurs avaient également demandé la réhabilitation de leur puits pastoral situé le long d'une piste de transhumance empruntée par les éleveurs de la région pour atteindre la grande zone de pâturage du Samori, au sud du Cercle. Contrairement à Okoyéri Dogon, la chefferie traditionnelle était bien représentée dans le comité de suivi des travaux et dans le comité de gestion mis en place par le CREPA. Composé de leaders locaux<sup>11</sup>, le comité de suivi des travaux est intervenu à plusieurs reprises pour pousser l'entrepreneur à respecter son cahier des charges, notamment dans la qualité et la quantité des matériaux utilisés pour réhabiliter le puits. La qualité du massif filtrant (gravier de nature latéritique) fut maintes fois discutée, entraînant même la suspension des travaux par le comité le temps de trouver un compromis avec l'entrepreneur. Le désensablement fût également surveillé de près pour obtenir la meilleure hauteur d'eau et le meilleur débit, crucial pendant la saison sèche dans une zone caractérisée par un balancement irrégulier des nappes. Le suivi technique par les éleveurs s'est ainsi révélé très efficace pour rectifier les écarts de l'entrepreneur et de ses sous traitants. Mais ce suivi a exigé au préalable la formation des membres du comité de suivi des travaux sur les aspects techniques avec des outils adaptés et des traductions en langues locales (fiche de suivi précisant, pour chaque aménagement, le matériel nécessaire, la quantité de ciment et de fer exigé etc.). L'intégration du pouvoir coutumier au sein des comités de suivi des travaux et de gestion a légitimé ses interventions et ses décisions.

A Koumé Peulh, les éleveurs, bien sensibilisés et mobilisés, et disposant des outils techniques nécessaires ont ainsi pu prendre la responsabilité de suivre eux-mêmes le chantier, avec un pouvoir de décision susceptible de modifier les travaux en cours d'exécution ou de les suspendre en absence de compromis avec l'Entrepreneur ou le puisatier local.

---

<sup>10</sup> Centre Régionale pour l'Eau Potable et l'Assainissement

<sup>11</sup> Le président d'une organisation d'éleveurs active localement, membre du bureau de la coordination des éleveurs du cercle de Bankass est devenu lors des élections communales de mars 2010 adjoint au Maire de la commune de Diallassagou.



## CONCLUSION

---

Ces expériences en hydraulique pastorale au Mali ont permis à AVSF et ICD d'élaborer une stratégie d'intervention adaptée à la réalité des systèmes pastoraux tout en intégrant les préoccupations nouvelles de gestion de l'eau par les communes. La problématique de **la bonne gouvernance** en milieu pastoral est, en effet, un enjeu important pour un accès équitable à l'eau. Or dans ce domaine, **l'avis des principaux utilisateurs des puits, le respect de leurs positions et règles historiques et la prise en compte de leurs recommandations** sont des conditions indispensables à la réussite des actions d'amélioration de l'hydraulique pastorale. **La connaissance des systèmes sociaux et historiques** de régulation des ressources en eau limite dès lors les erreurs que pourrait commettre les opérateurs du développement privilégiant le volontarisme à la concertation locale.

Dans le cadre de la réhabilitation des puits pastoraux menée dans le cadre du Projet PROSEL, les communautés résidentes utilisatrices des puits ont été consultées et écoutées avant toute décision d'aménagement pour éviter de créer des tensions autour de l'utilisation des puits une fois ceux-ci réhabilités. **Le temps de la concertation avec les utilisateurs est donc indispensable** pour trouver un compromis sur les techniques de réparation à mettre en œuvre et les systèmes de gestion à adopter. S'adresser au(x) seuls chef(s) de fraction ou aux élus ne peut suffire. En amont, les cadres de concertation pluri acteurs au niveau du cercle, en favorisant le consensus local, permettent d'identifier collectivement les priorités en terme d'aménagement hydraulique sur une échelle plus grande, qui prenne en compte les mouvements de transhumance et privilégie donc une demande orientée vers les points d'eau de parcours stratégiques, outre les puits d'attache fortement appropriés par les communautés locales et par des privés.

**L'approche technique sur les puits doit répondre à un souci d'amélioration de la qualité de l'eau** car les puits pastoraux servent à l'alimentation du cheptel et des hommes. L'eau est à l'origine de la mortalité d'un grand nombre de personnes suite à des épidémies de diarrhées (dysenterie), fièvre typhoïde ou encore de maladies parasitaires (vers de Guinée notamment). Un programme qui investit dans l'hydraulique ne peut donc pas ignorer cet aspect, notamment dans les propositions techniques d'aménagement de surface, même si pour les utilisateurs du puits, particulièrement en milieu pastoral, cet aspect n'est pas prioritaire. La quantité d'eau dans le puits (niveau statique) est aussi une demande importante pour satisfaire les besoins en eau de saison sèche en raison de la fluctuation saisonnière et de l'abaissement des nappes phréatiques (cas de la zone agro pastorale du *Séno Dogon*).

D'un point de vue juridique, le droit d'accès à une eau potable de qualité est sécurisé uniquement si le droit pastoral sur la terre est reconnu. Or l'absence de reconnaissance formelle d'un droit foncier pastoral au Mali malgré des avancées importantes reste un frein important pour reconnaître un droit à l'eau pastorale. **La reconnaissance juridique du foncier pastoral** comme un mode d'exploitation des terres est donc nécessaire pour garantir le droit à l'eau lié à la sécurisation du foncier et la reconnaissance d'un droit pastoral par l'Etat.

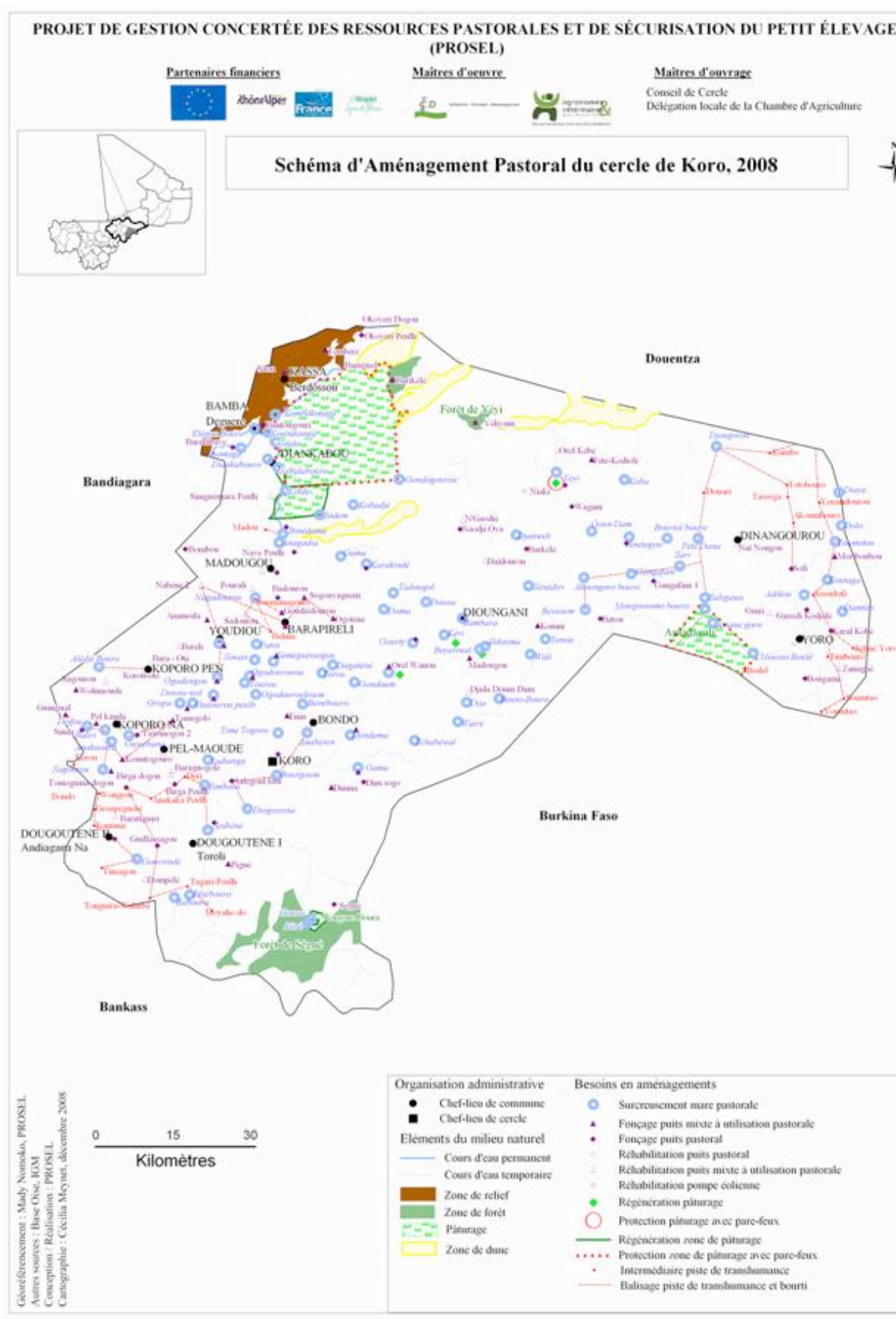
De nos jours, de plus en plus de politiques participatives, de décentralisation ou de déconcentration, redonnent du pouvoir aux communautés locales. Pourtant, il reste un problème de taille : les processus de transferts de compétences s'appliquent à des institutions formelles et non à des organisations coutumières, même si ces dernières sont plus adaptées aux communautés pastorales. Le problème de la superposition des lois est donc réel même si en milieu pastoral, ce sont souvent les règles coutumières qui sont le plus souvent appliquées. **La recherche d'un système de gestion de l'eau adapté à la fois au mode de vie pastoral et conforme au cadre réglementaire de l'Etat s'impose alors, qui prenne en compte les spécificités des structures traditionnelles et pré-existantes de gestion.**

Enfin, le fait que les nouvelles instances nées de la décentralisation (Commune, Cercle) soient des acteurs principaux du développement et les premières à devoir défendre l'intérêt de leurs administrés ne doit pas occulter le fait que toute intervention doit se fonder d'abord sur la vision des bénéficiaires directs, les éleveurs, organisés ou non, et selon les besoins qu'ils expriment pour améliorer les réalités du quotidien. Ceci est particulièrement vrai pour les éleveurs transhumants et nomades toujours en déplacement ou trop éloignés des centres de décisions, y compris communaux.

Dans ce contexte, **le renforcement d'organisations d'éleveurs, locales et nationales, en capacité de défendre l'élevage pastoral et l'intérêt des pasteurs auprès des communes et de l'Etat**, devrait être une priorité intégrée aux actions d'appui à la gestion pastorale.

Les communes pastorales n'ont par ailleurs pas les moyens pour mener la politique qu'elles ambitionnent et suivre les activités sur leur territoire dont elles ne connaissent toujours pas les limites exactes à l'aube du 4<sup>ième</sup> mandat, les limites administratives communales n'étant toujours pas officiellement reconnues par l'Etat malien. **La formation des élus et des techniciens** sur des démarches adaptées de planification concertée et d'accompagnement à l'amélioration de l'hydraulique pastorale et de valorisation de l'économie pastorale devrait être renforcée. **L'intercommunalité peut également être une solution** pour mettre des moyens (humains et financiers) en commun autour de thèmes fédérateurs, accompagnés par les organisations d'éleveurs et de producteurs existantes et représentatives des intérêts de la population pastorale.

# ANNEXE n°1 : Schéma d'aménagement pastoral du cercle de KORO



## **ANNEXE n°2 :**

### **Synthèse du processus de concertation et d'implication des éleveurs dans la stratégie d'hydraulique pastorale : les étapes de la démarche initiée par le PROSEL**

1. Cadre de concertation débouchant sur le Schéma d'Aménagement Pastoral (SAP). Ces SAP cartographient les besoins exprimés par les populations en termes de fonçage ou de réhabilitation des puits à utilisation pastorale et de surcreusement des mares pastorales. La participation des éleveurs transhumants ou de leurs représentants est indispensable.
2. Planification et priorisation annuelle des aménagements à travers le Plan d'Aménagement Pastoral quinquennal 2009-2013. Arbitrage concerté avec les collectivités locales bénéficiaires partenaires au niveau du cercle pour définir les priorités dans la localisation des interventions en fonction des opportunités budgétaires.
3. Etude de faisabilité sociale pour chacun des puits priorisés pour être réhabilités précisant la nature des systèmes de gestion locale traditionnelle des puits, les modalités de l'accès à l'eau et la prise en compte de l'hygiène de l'eau à travers des actions d'entretien... Elle permet aussi de confirmer les besoins d'implantation des puits priorisés lors des cadres de concertation et de préciser le choix technique des bénéficiaires.
4. Etude de faisabilité technique servant de support à l'élaboration du cahier de prescription technique, élément de base du Dossier d'Appel d'Offre, et précisant les coûts prévisionnels des réhabilitations pour chacun des puits sélectionnés
5. Elaboration des Dossiers d'Appel d'Offre (DAO) et lancement de l'Avis d'Appel d'Offre, conformément aux règles et procédures de passation des marchés publiques de la République du Mali. Les collectivités doivent être renforcées à ce niveau.
6. Mise en place et formation du comité de suivi des travaux composés des éleveurs bénéficiaires pour contrôler le taux d'exécution et la qualité des travaux de l'Entrepreneur attributaire du marché. Ce suivi de proximité des populations bénéficiaires est indispensable pour garantir la fiabilité et la pérennité des travaux
7. Mise en place du comité de gestion du puits quand celui ci est justifié ou renforcement du système local de gestion de l'eau existant quand celui ci reste le plus adapté et le plus performant pour la préservation de la ressource en eau et de l'infrastructure.
8. Formation des comités de gestion et de la population en hygiène de l'eau (hygiène des pratiques, comportement préventif etc.) afin de diminuer l'impact des maladies hydriques dans des zones parfois très enclavées.
9. Dépouillement des DAO au Conseil de Cercle par un comité local d'attribution des marchés selon une grille de notation de l'offre technique et financière et contractualisation avec l'entrepreneur adjudicataire du marché.
10. et contractualisation avec l'entrepreneur retenu selon des critères précis de sélection
11. Co financement des éleveurs à hauteur de 5 % du coût réel des réhabilitations
12. Lancement des travaux de réhabilitation / fonçage des puits pastoraux qui restent conditionnés

à la remise du cofinancement par les communautés / communes bénéficiaires

13. Passation d'un marché pour le contrôle des travaux avec participation systématique du service régional de l'Hydraulique (obligatoire au Mali dans le cadre de la GIRE<sup>12</sup>)
14. Elaboration concertée du règlement intérieur du puits définissant les règles locales d'accès à l'eau, les tours d'eau, les horaires d'abreuvement, les règles d'entretien et prévoyant des sanctions éventuelles en cas de violation/manquement...)
15. Elaboration d'un contrat de délégation de la gestion de l'eau de la commune au comité de gestion du puits (application des textes réglementaires du Mali)
16. Suivi du comité de gestion dans sa capacité à gérer le prix de l'eau et à faire appliquer son règlement intérieur
17. Missions de suivi interne du projet (deux minima) durant l'exécution des travaux
18. Réception provisoire à la fin des travaux et après décision concertée de la dernière mission de suivi interne et du comité/structure de gestion locale du puits
19. Réception définitive 12 mois après la réception provisoire

---

<sup>12</sup> Gestion Intégrée des Ressources en Eau

## BIBLIOGRAPHIE

**AVSF, ICD, ADESAH**, *Document de travail : « Rencontre d'échanges sur les modalités d'intervention en hydraulique pastorale »*, Bamako, septembre 2008

**Florent CORNU, Ludovic LARBODIERES, Marc CHAPON**, « *Etude de cas : Sécurisation des systèmes fonciers au Mali : Exemple du projet gestion concertée des ressources pastorales et sécurisation du petit élevage (PROSEL)* », C2A, novembre 2008

**Michel NORI, International Land Coalition**, « *Moyens mobiles d'existence, ressources fragmentaires, droits variables : appréhender les territoires pastoraux* », Document de travail

**Michel NORI, Michael TAYLOR, Alessandra SENSI**, « *Droits pastoraux, mode de vie et adaptation au changement climatique*, IIED, Dossier n° 148, mai 2008

**Prosel**, *Rapport de suivi interne n°1, Puits de Akmar / commune de Raz el Ma*, Janvier 2008

**Prosel**, *Rapport de suivi interne n°1, Puits de Okoyéri dogon / commune de Kassa*, avril 2010

**Prosel**, *Rapport de suivi interne n°2, puits de Okoyéri dogon / commune de Kassa*, mai 2010

**Yacouba SANGARE, Florent CORNU, Marc CHAPON**, *le schéma d'aménagement pastoral : un outil de reconnaissance et de sécurisation du foncier pastoral dans le delta intérieur du Niger (Mopti, Tombouctou) ?*, acte de l'atelier international de Bamako novembre 2009, In Ruralter, mars 2010

© VSF-CICDA - Agronomes et Vétérinaires sans frontières, Lyon - France, 2011



Association française de solidarité internationale reconnue d'utilité publique, *Agronomes et Vétérinaires sans frontières* agit depuis plus de 30 ans avec les communautés paysannes des pays en développement pour résoudre la question alimentaire. L'association met à leur service les compétences de professionnels de l'agriculture, de l'élevage et de la santé animale : aide technique, financière, formation, accès aux marchés... Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières mène plus de 80

programmes de coopération dans 20 pays d'Amérique Centrale et du Sud, d'Asie et d'Afrique, au côté des sociétés paysannes pour lesquelles l'activité agricole et d'élevage reste un élément fondamental de sécurisation alimentaire et de développement économique et social.

[www.avsf.org](http://www.avsf.org)



RURALTER est un programme d'*Agronomes et Vétérinaires sans frontières* qui appuie les initiatives de capitalisation d'expériences

et diffusion de méthodologies et de référentiels technico-économiques utiles aux acteurs du développement rural, qu'ils soient techniciens d'institutions et de collectivités territoriales ou dirigeants paysans. RURALTER diffuse ses productions sous le label éditorial du même nom.

[www.ruralter.org](http://www.ruralter.org)



© AVSF

# **LA GESTION CONCERTÉE DES RESSOURCES EN EAU AU MALI : UNE EXPERIENCE ORIGINALE A L'EPREUVE DES PRATIQUES LOCALES**

**Capitalisation de l'expérience du projet de sécurisation de  
l'élevage pastoral, gestion de l'eau et hydraulique pastorale  
dans les régions de Mopti et de Tombouctou**

**Juillet 2011**

**Florent Cornu**





Rhône-Alpes <sup>Région</sup>

*Cette publication a été réalisée dans le cadre d'un projet de gestion concertée des ressources pastorales et de sécurisation du petit élevage (PROSEL) pour sécuriser l'élevage transhumant et garantir la mobilité pastorale dans les régions de Mopti et Tombouctou (2007-2011). Ce projet a été mis en oeuvre par Agronomes et Vétérinaires sans frontières et Initiatives Conseils Développement, avec le soutien financier de l'Union Européenne, l'Agence Française de Développement, la Fondation Ensemble et la région Rhône Alpes.*



*Cette publication s'inscrit par ailleurs dans un chantier de capitalisation d'expériences, engagé par quatre ONG membres de la Commission Agriculture Alimentation de Coordination Sud (AVSF, CCFD, AGTER et GRET) pour alimenter un plaidoyer effectif sur l'eau agricole en faveur des agricultures paysannes dans les pays du Sud.*

## RESUME

---

Au Mali, l'élevage entre pour plus de 13 % dans le PIB national et fournit **80 % des revenus des populations rurales vivant des systèmes pastoraux**. Il représente aussi le 3<sup>ième</sup> produit d'exportation du Mali. L'élevage pastoral reste pourtant le parent pauvre des budgets alloués par l'Etat à la filière, malgré des avancées politiques encourageantes ces dernières années avec le vote de deux décrets d'application de la Charte Pastorale. L'élevage pastoral mobile est pourtant l'un des systèmes de production les mieux adaptés à l'exploitation d'écosystèmes arides et semi arides. Cette mobilité nécessite des pistes de transhumance comportant à intervalle régulier des aires d'attentes aménagées pour nourrir le bétail et des puits pour abreuver les troupeaux en transhumance. **La mobilité permet de réduire la contrainte d'inégale répartition des ressources en favorisant l'accès à l'eau et aux pâturages**. Les puits pastoral ou le forage déterminent souvent l'accès à des fragiles pâturages indispensables aux troupeaux transhumants pendant la saison sèche. En balisant et en sécurisant les itinéraires de déplacement vers les zones de repli méridionales, les points d'eau pastoraux permettent d'exploiter la complémentarité saisonnière des espaces de pâturage. Or **ces puits sont de plus en plus surchargés**, accentuant ainsi la pression sur les pâturages déjà bien dégradés. En cas de sécheresse les conflits sont alors nombreux. Cette concurrence s'est accrue ces trois dernières décennies avec la croissance démographique et la marchandisation des ressources qui, stimulée par la libéralisation des économies, entraînent une forte pression sur le foncier et les ressources pastorales, réduisant ainsi des espaces pastoraux déjà fortement entamés par la « colonisation » agricole. Des conflits parfois violents éclatent autour de l'accès à l'eau et des autres ressources partagées, modifiant les enjeux et renversant la hiérarchie des pouvoirs locaux.

C'est dans ce contexte qu'AVSF et ICD ont mis en œuvre entre 2007 et 2011 un projet de gestion concertée des ressources pastorales (PROSEL), en particulier l'eau, pour sécuriser l'élevage transhumant et garantir la mobilité pastorale dans les régions de Mopti et Tombouctou. Outre de souligner une fois de plus **l'importance de l'investissement en hydraulique pastorale sur ces territoires sahéliens**, les expériences engagées ont permis d'élaborer une stratégie d'intervention adaptée à la réalité des systèmes pastoraux : **la connaissance des systèmes sociaux et historiques** de régulation des ressources en eau limite les erreurs que pourrait commettre les opérateurs du développement privilégiant le volontarisme à la concertation locale : **l'avis des principaux utilisateurs des puits et le respect de leurs positions et règles historiques** sont des conditions indispensables à la réussite des actions d'amélioration de l'hydraulique pastorale. **Le temps de la concertation avec les utilisateurs est par ailleurs indispensable** pour trouver un compromis sur les techniques de réparation à mettre en œuvre et les systèmes de gestion à adopter. En amont, **des cadres de concertation pluri acteurs** au niveau du Cercle favorisent le consensus local et permettent d'identifier collectivement les priorités en terme d'aménagement hydraulique sur une échelle territoriale plus vaste, qui prenne en compte les mouvements de transhumance et privilégie donc une demande orientée vers les points d'eau de parcours stratégiques, outre les puits d'attache fortement appropriés par les communautés locales et par des privés.

**L'approche technique sur les puits doit répondre à un souci d'amélioration de la qualité de l'eau** car les puits pastoraux servent à l'alimentation du cheptel mais aussi des hommes. Or l'eau est à l'origine d'une mortalité élevée, conséquence d'épidémies de diarrhées (dysenterie), fièvre typhoïde ou encore de maladies parasitaires. D'un point de vue juridique, le droit d'accès à une eau potable de qualité est sécurisé uniquement si le droit pastoral sur la terre est reconnu. **La reconnaissance juridique du foncier pastoral** comme un mode d'exploitation des terres est donc nécessaire pour garantir le droit à l'eau et la reconnaissance d'un droit pastoral par l'Etat.

Enfin, au Mali comme dans de nombreux autres pays sahéliens, la décentralisation a redonné du pouvoir aux communautés locales. Mais les processus de transferts de compétences s'appliquent à des institutions formelles et non à des organisations coutumières, même si ces dernières sont plus adaptées aux communautés pastorales. **La recherche d'un système de gestion de l'eau adapté à la fois au mode de vie pastoral et conforme au cadre réglementaire de l'Etat s'impose alors, qui prenne en compte les structures traditionnelles et pré-existantes de gestion, mises en place par les communautés d'éleveurs transhumants**.

Dans ce contexte, **outre la formation des élus et des techniciens** sur des démarches adaptées de planification concertée et d'accompagnement à l'amélioration de l'hydraulique pastorale et de valorisation de l'économie pastorale, **le renforcement d'organisations d'éleveurs, locales et nationales, en capacité de défendre l'élevage pastoral et l'intérêt des pasteurs tant auprès des communes que de l'Etat**, devrait être une priorité intégrée aux actions d'appui à la gestion pastorale.

## SOMMAIRE

---

<b>RESUME</b>	<b>3</b>
<b>SOMMAIRE</b>	<b>4</b>
<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b><u>2. UNE DEMARCHE CONCERTEE POUR REpondre AU BESOIN EN EAU DES POPULATIONS PASTORALES : VERS UNE MEILLEURE GOUVERNANCE LOCALE DES RESSOURCES EN EAU</u></b>	<b>7</b>
<b>2.1 LES CADRES DE CONCERTATION : UNE NECESSAIRE IMPLICATION DES ELEVEURS TRANSHUMANTS</b>	<b>7</b>
<b>2.2 L'HYDRAULIQUE PASTORALE : UNE PRIORITE DES ACTEURS LOCAUX DANS LES SCHEMAS D'AMENAGEMENT PASTORAUX</b>	<b>8</b>
<b><u>3. LES DIFFERENTES ETAPES DE L'INTERVENTION EN HYDRAULIQUE PASTORALE : DE LA PRISE DE DECISION CONSENSUELLE A LA GESTION SOCIALE DE L'EAU</u></b>	<b>9</b>
<b>3.1 LES LEÇONS D'UNE EXPERIENCE DANS LE CERCLE DE GOUNDAM</b>	<b>9</b>
3.1.1 HISTORIQUE D'UN « SEMI ECHEC »: LA REHABILITATION DES PUIITS DE AKMAR, BAMORA ET INTARABAN DANS LA ZONE PASTORALE DU CERCLE DE GOUNDAM	9
3.1.2 QUELS ENSEIGNEMENTS TIRES DE CES EXPERIENCES ?	11
<b>3.2 VERS UNE STRATEGIE D'HYDRAULIQUE PASTORALE ADAPTEE AUX REALITES ET CONTRAINTES LOCALES</b>	<b>12</b>
3.2.1 LA CONNAISSANCE DES MODES DE GESTION SOCIALE DE L'EAU EN MILIEU PASTORAL : UN PREALABLE INCONTOURNABLE	12
3.2.2 L'ENTRETIEN DES POINTS D'EAU : UN ENJEU POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU	12
3.2.3. LE PAIEMENT DE L'EAU DU PUIITS : UN NON SENS CULTUREL MAIS UNE NECESSITE A LONG TERME	13
<b>3.3 DES ETAPES FONDAMENTALES POUR UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION SOCIALE DE L'EAU EN MILIEU PASTORAL</b>	<b>14</b>
<b>3.4 UN FREIN A LA DEMARCHE : LA REALITE DES PRATIQUES LOCALES</b>	<b>14</b>
3.4.1 DES PRATIQUES LOCALES MARQUEES PAR LE LIEN SOCIAL	14
3.4.2 LA POLITISATION EXACERBEE DES COMMUNES	14
3.4.3 DES ORGANISATIONS D'ELEVEURS TROP FAIBLES ET TROP PEU INVESTIES	15
<b>3.5 LA THEORIE A L'EPREUVE DES PRATIQUES LOCALES : L'EXEMPLE DE LA REHABILITATION DES PUIITS DE KOUME PEULH ET OKOYERI DOGON</b>	<b>15</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXE n°1 : SCHEMA D'AMENAGEMENT PASTORAL DU CERCLE DE KORO</b>	<b>19</b>
<b>ANNEXE n°2 : SYNTHESE DU PROCESSUS DE CONCERTATION ET D'IMPLICATION DES ELEVEURS DANS LA STRATEGIE D'HYDRAULIQUE PASTORALE : LES ETAPES DE LA DEMARCHE INITIEE PAR LE PROSEL</b>	<b>20</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>22</b>

## 1. INTRODUCTION

---

*Le projet de sécurisation de l'élevage pastoral (PROSEL<sup>1</sup>) est une action menée en partenariat avec ICD (Initiatives Conseils Développement). Cette ONG malienne créée en 2001 intervient sur des programmes d'appui aux communautés paysannes et pastorales en matière de productions animales (santé, production, commercialisation). Le projet PROSEL lui a permis d'étendre son domaine d'intervention. ICD intervient en effet depuis 2002 sur la région de Mopti et dispose une bonne connaissance des acteurs et des problématiques. AVSF a apporté son expertise technique sur la gestion des ressources pastorales, domaine sur laquelle l'association coopère depuis 2004 sur la région de Tombouctou.*

Le Mali est un pays sahélien dont plus de 70 % des actifs travaillent dans l'agriculture paysanne. L'élevage entre pour plus de 13 % dans le PIB national et fournit 80 % des revenus des populations rurales vivant des systèmes pastoraux. Il représente aussi le 3<sup>ème</sup> produit d'exportation du Mali. Toutefois, l'élevage, particulièrement pastoral, reste le parent pauvre des budgets alloués par l'Etat à la filière, malgré des avancés politiques encourageantes ces dernières années avec notamment le vote de deux décrets d'application de la Charte Pastorale. Pourtant avec près de 30 millions de têtes de bétail, le Mali est l'un des plus gros pourvoyeurs de viande sur pied vers les pays côtiers et notamment la Côte d'Ivoire. Cette mobilité liée à des impératifs économiques, commerciaux et sociaux nécessite des pistes de transhumance comportant à intervalle régulier des aires d'attentes aménagées pour nourrir le bétail et des puits pour abreuver les troupeaux en transhumance.

Outre le Delta intérieur du Niger dans la région de Mopti, l'élevage pastoral mobile est le système d'élevage privilégié dans les trois régions septentrionales du pays (Tombouctou, Gao, Kidal) où il est le pilier de l'économie locale. C'est un des systèmes de production les mieux adaptés à l'exploitation de ces écosystèmes arides et semi arides : la mobilité permet en effet de réduire la contrainte d'inégale répartition des ressources en favorisant l'accès à l'eau et aux pâturages. L'eau prélevée dans les nappes fossiles est vitale pour garantir la pérennité du système. Le puits pastoral ou le forage, principaux modes d'exploitation des eaux souterraines, déterminent en effet souvent l'accès à des fragiles pâturages indispensables aux troupeaux transhumants pendant la saison sèche. En balisant et en sécurisant les itinéraires de déplacement vers les zones de repli méridionales, riches en bourgoutières<sup>2</sup>, les points d'eau pastoraux permettent d'exploiter la complémentarité saisonnière des espaces de pâturage. Cette complémentarité entre les pâturages secs (dunaires) des zones exondées et ceux plus humides des zones inondées (bourgoutières) détermine les mouvements de milliers de troupeaux vers le Delta.

C'est plutôt sur les confins septentrionaux du Delta, dans les régions de Tombouctou (cœur historique de l'intervention de Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières), Gao et Kidal, que les systèmes pastoraux perdurent nécessitant une stratégie d'hydraulique pastorale adaptée aux besoins de la mobilité. Dans la région de Tombouctou, le système d'élevage transhumant domine dans la zone exondée avec une très grande variété de mouvements correspondant à la diversité des stratégies des différentes sociétés pastorales. Les déplacements s'orientent en fonction de la disponibilité des pâturages dont l'accès est favorisé par la présence de mares pluviales et, surtout en saison sèche, par des puits à grand diamètre dédiés à l'abreuvement du bétail. Ces puits pastoraux

---

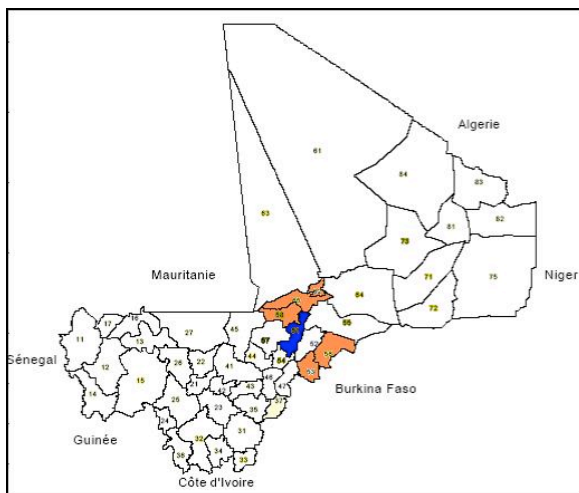
<sup>1</sup> Le projet Prosel est cofinancé par l'Union Européenne, l'Agence Française de Développement, la Fondation Ensemble et la région Rhône Alpes.

<sup>2</sup> Le bourgou (*Echinochloa stagnina*) est une plante fourragère à très haute valeur nutritive et très appréciée par les ruminants, en particulier les bovins.

sont de plus en plus surchargés, et il n'est pas rare de trouver plus de dix fourches en bois autour d'un seul puits<sup>3</sup> accentuant ainsi la pression sur les pâturages déjà bien dégradés. En cas de sécheresse les conflits sont alors nombreux. Cette situation justifie d'autant plus la mobilité comme moyen de gestion rationnelle des ressources pastorales.

Cette concurrence s'est accrue ces trois dernières décennies avec la croissance démographique et la marchandisation des ressources qui, stimulée par la libéralisation des économies, entraînent une forte pression sur le foncier et les ressources pastorales, réduisant ainsi des espaces pastoraux déjà fortement entamés par la « colonisation » agricole. L'absence de reconnaissance formelle de titre foncier à usage pastoral au Mali, l'impact du changement climatique accentuant la dégradation des ressources fourragères avec notamment la multiplication des feux de brousse non maîtrisés et la présence d'épizooties sont aussi des facteurs qui augmentent la vulnérabilité des systèmes d'élevage mobiles. Des conflits parfois violents éclatent autour de l'accès à l'eau et des autres ressources partagées, modifiant les enjeux et renversant la hiérarchie des pouvoirs locaux<sup>4</sup>. Cette marginalisation économique d'une partie des éleveurs est révélatrice d'un changement radical : la dynamique des systèmes de production s'oriente plutôt vers un agropastoralisme dominant et la diversification des activités rurales.

C'est dans ce contexte qu'AVSF et ICD mettent en œuvre depuis 2007 le projet de gestion concertée des ressources pastorales et de sécurisation du petit élevage (PROSEL) pour sécuriser l'élevage transhumant et garantir la mobilité pastorale.



Le PROSEL a démarré en février 2007 pour une durée de quatre ans et intervient dans les Cercles<sup>5</sup> de Goundam, Niafunké et Diré dans la région de Tombouctou et sur ceux de Bankass et Koro dans la région de Mopti. L'objectif est d'améliorer les conditions de vie des éleveurs transhumants et de sécuriser leur cheptel grâce à des aménagements pastoraux identifiés dans des cadres de concertation associant les collectivités locales décentralisées (Cercle et commune), les Chambres d'agriculture, les services techniques et l'administration déconcentrée avec les représentants des différentes catégories de producteurs (pêcheur, éleveur, agriculteur) et

inscrits dans les Schémas d'aménagement pastoraux. Un objectif majeur réside donc dans la réalisation de schémas d'aménagement pastoraux au niveau des cinq cercles d'intervention.

Le secteur de l'eau au Mali se caractérise par le rôle central que l'Etat a joué jusqu'à présent dans le financement du secteur hydraulique. Mais, même si le transfert de compétence n'est pas encore effectif en pratique (il est acquis depuis longtemps dans les textes), les communes et le secteur privé sont appelés à jouer un rôle de plus en plus important dans le futur.

Depuis la promulgation de la loi portant Code des Collectivités Territoriales en 1995, les collectivités locales et principalement les communes sont maîtres d'ouvrage des installations d'eau potable et d'assainissement. Dans le cadre du transfert des installations existantes, l'Etat peut ainsi mettre à la disposition des communes qui le souhaitent et qui motivent leurs demandes, les services techniques déconcentrés pour qu'ils les assistent dans la prise en charge de leur nouvelle mission de maîtrise

<sup>3</sup> On admet généralement en milieu pastoral qu'une fourche est utilisée par 4 familles de 6 personnes chacune avec 100 têtes par famille (un puits de 10 fourches satisferait donc les besoins de 40 familles, 240 personnes et de 4 000 têtes de bétail)

<sup>4</sup> Ainsi dans les plaines du Séno dans les cercles de Koro et Bankass (Région de Mopti), certains éleveurs peuls sont devenus les bergers des agro pasteurs dogons, des commerçants ou fonctionnaires urbains

<sup>5</sup> Découpage administratif hérité de la colonisation qui est l'équivalent du « département »

d'ouvrage (appui conseil, contrôle, collecte et diffusion d'informations auprès des collectivités territoriales et des autres usagers). Le processus d'élaboration des Schémas d'aménagement pastoraux (SAP) répond ainsi à un besoin de l'État Malien de doter les collectivités territoriales décentralisées en outils permettant une meilleure planification des aménagements et une meilleure gestion des ressources naturelles au niveau local.

A travers l'expérience du projet PROSEL dans les régions de Mopti et de Tombouctou, nous essaierons de montrer comment le renforcement de l'implication des leaders pastoraux au sein d'espaces de concertations et la mobilisation des communautés pastorales ont créé un environnement favorable pour qu'AVSF et son partenaire ICD puissent préciser leur stratégie conjointe d'hydraulique pastorale au Mali. En partant tout d'abord d'une première expérience de réhabilitation de trois puits pastoraux dans le cercle de Goundam en 2008, nous montrerons ensuite comment AVSF à travers le PROSEL a tiré parti de ses échecs. Nous tenterons ensuite de montrer les premiers impacts et résultats de la mise en œuvre d'une nouvelle démarche à travers l'exemple de deux puits bénéficiaires de l'intervention du PROSEL dans la région de Mopti (Okoyéri Dogon et Koumé Peulh).

## **2. UNE DEMARCHE CONCERTEE POUR REpondre AU BESOIN EN EAU DES POPULATIONS PASTORALES : VERS UNE MEILLEURE GOUVERNANCE LOCALE DES RESSOURCES EN EAU**

---

A l'échelle du Cercle de Goundam, AVSF disposait déjà d'une expérience concluante ayant accompagnée l'élaboration du Schéma d'Aménagement Pastoral (SAP) du Cercle entre 2004 et 2006. Le projet PROSEL s'est appuyé sur cette expérience pour réaliser quatre autres SAP dans les Cercles de Niafunké, Diré, Bankass et Koro, dans des milieux socio-culturels et agro écologiques sensiblement différents, aux deux extrémités du Delta (Vallée du fleuve Niger au Nord dans le Delta lacustre et dans la plaine du Séno au sud).

### **2.1 Les cadres de concertation : une nécessaire implication des éleveurs transhumants**

Pour outiller les communes, une étape préalable vers l'élaboration des SAP est l'organisation de cadre de concertation pluri-acteurs à l'échelle géographique du Cercle, considérée la plus pertinente pour la prise en compte de la mobilité pastorale. L'intérêt de tels cadres est de réunir l'ensemble des producteurs aux intérêts divergents mais ayant en commun l'exploitation de ressources naturelles partagées. Les élus des collectivités territoriales et des Chambres d'agriculture, le représentant de l'Etat (préfet ou sous préfet), les représentants d'Organisations de Producteurs (agriculteurs, éleveurs et pêcheurs) complètent la composition de ces cadres de concertation. *Dans certains de ces cadres, comme dans les cercles de Koro<sup>6</sup> et Niafunké<sup>7</sup>, la question de représentation des éleveurs transhumants s'est cependant posée: des participants se sont en effet positionnés comme tels, mais ne représentaient guère que leurs propres intérêts ou celui d'éleveurs « sédentaires » pratiquant l'élevage intensif et donc davantage tournés vers une demande hydraulique privilégiant les puits*

---

<sup>6</sup> Région de Mopti

<sup>7</sup> Région de Tombouctou

*villageois, les forages ou les AEP/AES<sup>8</sup>. Le choix des représentants des transhumants au sein des cadres de concertation, initialement laissé au soin des collectivités territoriales (Conseils de cercle et communes) sur la base de critères précis proposés par le Projet, s'est ainsi parfois fait sur la base de considérations externes, alors que la connaissance de la transhumance et des communes du cercle doit être le critère de choix le plus important. Les considérations politiques partisans locales, la parenté, le lien social et économique ont souvent primé sur l'intérêt d'une représentation objective des transhumants au sein des cadres. Après la contestation de certains leaders pastoraux écartés des débats, l'arbitrage du projet a été nécessaire pour garantir aux « vrais » pasteurs une présence dans les cadres de concertation garantissant la défense du pastoralisme et surtout la connaissance du contexte pastoral local indispensable pour exprimer les besoins en hydraulique pastorale du cercle.*

La participation des éleveurs (leaders pastoraux ou représentant d'organisations) au cadre de concertation s'est révélée tout à fait pertinente dans les travaux de cartographie participative (cartes mentales d'abord, puis cartes informatisées), de même que dans l'inventaire des ressources en eau déjà existantes (mares pastorales, puits mixtes à utilisation pastorales, puits pastoraux...). Leur implication a débouché sur la mise en évidence des besoins en eau à travers l'identification de puits à réhabiliter ou à creuser le long des pistes de transhumance pour sécuriser la mobilité, à travers le repérage de puits à foncer pour exploiter de nouvelles zones de pâturages et à travers des mares à surcreuser pour garantir l'accès à l'eau des troupeaux à la recherche de pâturage. Leur connaissance précise des pâturages (disponibilité, état, composition, localisation) et des points d'eau a permis d'élaborer des cartes de ressources précises et cohérentes d'où sont issues les Schémas d'aménagement pastoraux des cercles de Diré, Niafunké, Koro et Bankass.

**L'implication des éleveurs transhumants et leur participation active au sein des cadres de concertation pluri-acteurs et dans la prise de décision est une étape indispensable pour améliorer la gouvernance locale de l'eau en milieu sahélien**

Le savoir historique des éleveurs transhumants sur les espaces de parcours, les terroirs d'attache, les zones de replis, l'état des points d'eau devraient finalement leur conférer légitimité et autorité pour contribuer activement à l'élaboration de toute politique et stratégie nationale visant l'hydraulique pastorale dans les écosystèmes aride et semi aride. L'exemple des cadres de concertation organisés et animés par le projet PROSEL démontre une fois de plus les tentatives de marginaliser les éleveurs pasteurs dans les instances de prise de décision ou de concertation. Mais il souligne également la faiblesse des organisations d'éleveurs existantes, souvent créées de manière opportunistes, absentes des grands plaidoyers nationaux sur l'élevage et sur l'hydraulique, et en difficulté au niveau local pour fédérer suffisamment d'adhérents pour défendre les intérêts des éleveurs.

## **2.2 L'hydraulique pastorale : une priorité des acteurs locaux dans les schémas d'aménagement pastoraux**

A l'issue de deux années de travail, les Cadres de concertation pluri-acteurs ont débouché sur des schémas d'aménagement pastoraux consensuels cartographiés et géo référencés au niveau du cercle. Ces Schémas ont été validés par les autorités administratives et les collectivités territoriales et remis à l'ensemble des conseils de cercles, communes, préfectures et sous préfectures concernées comme un outil d'aide à la décision. A partir de ces schémas ont été élaborés des Plans d'aménagement pastoraux mentionnant les priorités d'aménagement par commune de 2009 à 2013. Ces plans quinquennaux ainsi conçus doivent faciliter l'orientation des investissements des partenaires techniques et financiers engagés dans le développement local.

<sup>8</sup> AEP: Adduction d'Eau Potable ; AES: Adduction d'Eau Sommaire

L'hydraulique pastorale y représente la majorité des investissements requis et dans certains cas déjà réalisés : sur le seul cercle de Niafunké par exemple, dans la région de Tombouctou, en 2009, dix nouveaux puits ont été priorités et six ont été proposés pour être réhabilités. A Diré, ce sont plus de 13 fonçages qui ont été envisagés pour la seule année 2009. En termes de disponibilité des ressources en eau, les chiffres sont éloquentes : dans le cercle de Bankass (région de Mopti), ce sont 683 puits mixtes à utilisation pastorale et pas moins de 231 mares saisonnières qui ont été recensés, représentés et intégrés dans les cartes ressources sur la thématique de l'hydraulique pastorale. Ces chiffres confirment l'importance qu'accordent les éleveurs, pasteurs transhumants et agro éleveurs pour un maillage de points d'eau qui leur permette de sécuriser le déplacement de leurs troupeaux en garantissant un minimum de perte. Ils renseignent également sur la complémentarité des points d'eau entre eux (saisonnier ou permanent) et des pâturages qui y sont liés. Parallèlement aux besoins en eau, des actions en termes de régénération de bourgoutières ou de réensemencement de pâturages exondées ont aussi été identifiées.

Toutefois, il est remarquable de constater que les attentes des éleveurs et le souhait des élus de satisfaire ces besoins ne correspondent toujours pas aux capacités actuelles des collectivités dont les capacités d'investissement restent faibles. Il y a donc souvent une inadéquation entre le souhait des élus correspondant à des besoins réels multisectoriels et le budget effectivement disponible au niveau de la commune: Il n'est pas rare par exemple de voir des plans d'aménagement pastoraux (PAP) de plusieurs centaines de millions de FCFA alors que le budget annuel des collectivités ne dépasse guère les quelques dizaines de millions de FCFA.

### **3. LES DIFFERENTES ETAPES DE L'INTERVENTION EN HYDRAULIQUE PASTORALE : DE LA PRISE DE DECISION CONSENSUELLE A LA GESTION SOCIALE DE L'EAU**

---

#### **3.1 Les leçons d'une expérience dans le cercle de Goundam**

Lors du projet Mali Nord (Renforcement de la sécurité alimentaire et dynamisation des organisations agro pastorales) exécuté par AVSF de 2003 à 2006, le Schéma d'Aménagement Pastoral (SAP) a débouché sur le plan d'aménagement quadriennal 2006-2009 du cercle de Goundam. C'est sur la base de ce schéma que le Conseil de Cercle de Goundam avait demandé la réhabilitation des 3 puits pastoraux de Bamora (commune de Lerneb), Akmar (commune de Raz el Ma) et Intarabène (commune d'Essakane).

##### **3.1.1 Historique d'un « semi échec »: La réhabilitation des puits de Akmar, Bamora et Intaraban dans la zone pastorale du cercle de Goundam**

Un des objectifs du PROSEL était la mise en œuvre du SAP à travers un fond d'investissement. Le projet a ainsi été sollicité par le Conseil de Cercle de Goundam pour réhabiliter trois puits pastoraux dont la réhabilitation a été identifiée comme prioritaire par le SAP de Goundam. Les étapes préalables pour réhabiliter ces puits avaient été *a priori* respectées et confiées à des prestataires de service, dont la Direction Régionale de l'Hydraulique de Tombouctou pour, notamment, l'élaboration des études de faisabilité technique. Dans ce contexte, le PROSEL a lancé le marché sur la base de ces études. Cependant, une fois sur place et lors des premières missions de suivi du projet, il s'est rapidement avéré que des étapes indispensables n'avaient pas été menées ou avaient été mal réalisées.



### ***Les éleveurs bénéficiaires stoppent les travaux sur les puits pastoraux de Akmar et Bamora ...***

Au démarrage, un Comité local de suivi, composé des éleveurs bénéficiaires, avait été mis en place pour contrôler les travaux.

L'intervention prioritaire sur les puits était jugée pertinente en termes de besoin en eau. Cette urgence était d'autant plus justifiée au vu des disponibilités faibles en pâturages. Mais seuls les critères techniques ont été privilégiés (exigence des bailleurs), les critères sociaux et surtout la connaissance des systèmes de gestion traditionnelle de l'eau en milieu pastoral n'ont pas été suffisamment pris en compte. Ce n'est seulement qu'à la deuxième rencontre avec les communautés bénéficiaires Touaregs que les éleveurs ont demandé l'arrêt des travaux pour des raisons techniques : les éleveurs refusaient en effet les abreuvoirs fixes reliés par une goulotte à l'aire du puits. Bien que cette technique allège la pénibilité de l'exhaure de l'eau et présente des avantages sanitaires évidents sur une meilleure qualité de l'eau, la population n'avait pas été consultée et une telle technique remettait en cause les règles traditionnelles d'accès au puits : elle créait alors un déséquilibre entre le nombre de fourches (huit à Akmar) et le nombre d'abreuvoirs (quatre). Or le tour d'eau en milieu pastoral est lié à une adéquation entre le nombre de fourches, d'abreuvoirs, de poulies et le nombre de familles abreuvant au puits.

L'étude de « faisabilité sociale » n'avait tout simplement pas été réalisée, l'étude environnementale encore moins et l'étude technique n'avait pas vraiment tenu compte du besoin exprimé par les éleveurs : elle proposait un modèle technique répondant aux exigences de certains bailleurs de fond et conforme à la politique de l'eau de l'Etat malien pour améliorer la qualité de l'eau mais ne convenant pas à l'organisation sociale de gestion de l'eau en milieu pastorale. Les goulottes furent donc finalement abandonnées au profit de la réalisation d'abreuvoirs mobiles en acier répondant ainsi à la demande exprimée par les éleveurs bénéficiaires.

### ***En absence d'étude préalable fiable, le puits pastoral de Intaraben s'effondre ...***

Le puits pastoral de Intaraben, troisième puits lié au même marché de réhabilitation est situé au nord du lac asséché Kamango à la croisée des pistes de transhumance du nord (Algérie), de l'Est (Tombouctou) et de l'Ouest (Mauritanie). Sa position stratégique en fait une des priorités d'intervention pour le Conseil de Cercle de Goundam et la commune d'Essakane. De la même manière que les deux autres puits précédents, AVSF a accompagné le suivi des travaux en mettant en place un comité local de suivi composé d'éleveurs et en effectuant des missions de suivi à partir de Goundam.

Le cahier de prescription technique élaboré à partir des études de faisabilité recommandait d'intervenir sur le cuvelage et le captage du puits en reprenant pas moins de treize buses. Mais peu après le début des travaux, l'entrepreneur rencontra des difficultés, notamment en raison du sol trop meuble, exposant les puisatiers à des risques d'affaissement et d'effondrement du puits. Une mission d'inspection du projet confirma ce risque et l'arrêt définitif des travaux demandé par l'entrepreneur, en concertation avec les fractions Touaregs bénéficiaires : le puits de Intaraben avait déjà connu quelques « bricolages » de puisatiers locaux. Puits traditionnel, il était composé de buses en ciment posées les unes sur les autres sans aucun raccordement entre elles. La nature sableuse du sol confirmait le risque d'affaissement.

Confrontés à une pénurie, les éleveurs de Intaraben entreprirent donc d'écrire au projet en demandant le fonçage d'un nouveau puits. Le manque d'eau justifia donc le lancement d'une autre étude, cette fois commanditée par le PROSEL pour étudier les possibilités de fonçage, évaluer les risques et les impacts environnementaux. Après cofinancement des travaux à hauteur de 5 % du marché par les fractions bénéficiaires un second puits fût foncé à Intaraben.

Cet exemple montre que l'absence d'étude de faisabilité aurait pu avoir des conséquences dramatiques. Mais il souligne aussi la capacité de revendication des éleveurs face à un besoin vital et leurs capacités de mobilisation financière ponctuelle en cas de besoin.

### 3.1.2 Quels enseignements tirés de ces expériences ?

Ces exemples montrent que le respect d'une démarche à la fois flexible et rigoureuse, à l'écoute des préoccupations des éleveurs et répondant à leur demande est indispensable pour pérenniser les aménagements en hydraulique pastorale :

**En termes de gestion :** la méconnaissance préalable des modes de gestion de l'eau en milieu pastoral et des règles d'accès peut avoir des conséquences catastrophiques tant sur le plan technique que sur le plan social (conflit d'usage, droit d'accès...).

**En termes d'implication des communautés pastorales :** dans les deux cas précédemment présentés, les chefs de fractions et les populations bénéficiaires n'ont pas vraiment été impliqués dès le départ dans l'identification des actions à mener, entraînant des blocages et des retards dans l'exécution des travaux. Toute tentative volontariste d'intervention en hydraulique pastorale, même clairement justifiée par l'action de développement, nécessite une approbation des éleveurs qui peut être obtenue par l'organisation de séances de sensibilisation et d'explication aux éleveurs des choix techniques proposés.

**En termes de capacité de la société civile pastorale :** ces exemples montrent la capacité de réaction, de mobilisation et de revendication des communautés pastorale pouvant s'inscrire dans un plaidoyer local pour l'hydraulique pastoral. Ils montrent également la détermination des pasteurs à rester attachés à ces puits et surtout aux pâturages auxquels ils donnent accès. La territorialisation des espaces pastoraux et des points d'eau est un enjeu réel dans la zone pastorale. On se reconnaît et on s'identifie à un réseau de puits et à des espaces de parcours comme autant de territorialités.

**En termes de compétences techniques locales :** peu de compétence technique existe au niveau des collectivités territoriales (conseil de cercle et commune) en hydraulique, outre la faiblesse des effectifs<sup>9</sup>. Avec le transfert de compétences du service public de l'eau de l'Etat aux communes, il est plus que nécessaire que les services techniques renforcent leurs effectifs et moyens et que soient réellement appliqués les textes de la décentralisation portant notamment sur la capacité de mobilisation par les collectivités des services techniques compétents. Mais cet accompagnement ne peut être effectif si l'Etat ne déconcentre pas le service de l'hydraulique au niveau départemental, notamment pour couvrir les vastes régions pastorales.

**En termes de capacité économique :** on observe à la fois une faiblesse réelle des budgets des communes, en absence d'une fiscalité adaptée et appliquée. Parallèlement, les sociétés pastorales sont parfois capables de mobiliser des moyens importants en cas d'urgence ou de besoins immédiats mettant en cause la survie du système, ou de se rabattre sur d'autres puits fonctionnels en faisant jouer les liens de réciprocité.

**En termes techniques :** une réelle difficulté existe pour conjuguer les normes techniques et de gestion définies dans les documents sectoriels officiels (mise en place de puits équipés permettant de préserver l'environnement du puits et de réduire les risques de pollution et répondant aux normes nationales de salubrité, mise en place systématique de comité de gestion) avec les pratiques sociales des communautés d'éleveurs. *La fermeture du puits pastoral à l'aide de couvercle (deux battants en fer amovibles) recommandée par les services techniques pour protéger le puits de l'ensablement et le préserver de toute contamination est par exemple un sujet de discordance récurrent avec les éleveurs qui n'acceptent pas la fermeture des puits pour des raisons de gestion sociale de*

---

<sup>9</sup> Pour la seule région de Tombouctou : 3 agents, tous basés à Tombouctou, pour couvrir 51 communes ....

*l'eau* : les puits de parcours des zones pastorales sont en effet autant de relais le long des itinéraires de transhumance, dont l'accès est libre et soumis à des accord sociaux historiques.

### **3.2 Vers une stratégie d'hydraulique pastorale adaptée aux réalités et contraintes locales**

#### **3.2.1 La connaissance des modes de gestion sociale de l'eau en milieu pastoral : un préalable incontournable**

En milieu pastoral, le puits appartient généralement à une famille (fraction, lignage) dont le chef est décisionnaire. Parfois, il peut s'agir d'un groupe de personnes « copropriétaires », de la même famille ou non, mais qui généralement transhument ensemble et dépendent donc du même puits d'attache dans lequel ils ont investi. Dans ce cas, les propriétaires et leur famille disposent d'un droit d'accès prioritaire à ce puits. Cependant, le système n'est pas figé et il existe toujours des relations de réciprocité avec d'autres fractions exploitant d'autres puits complémentaires pour l'exploitation des pâturages. En cas de besoin de réhabilitation du puits ou de maintenance, c'est le chef qui le plus souvent finance ou mobilise les financements nécessaires pour les travaux. Dans tous les cas, l'argent n'est mobilisé qu'en cas d'urgence ou de besoins immédiats (ensablement et tarissement du puits, effondrement partiel, fissures ...) qui empêchent l'abreuvement des troupeaux sur place. La recherche de puits de substitution est une stratégie de moins en moins courante, la tendance étant à la fixation et à l'appropriation des puits. Mais cela dépend également du revenu des ménages de la fraction et de sa place dans la hiérarchie sociale, lui permettant ou non de s'approprier ou de réhabiliter un point d'eau. D'une manière générale, le prélèvement d'une cotisation versée à date fixe dans une caisse de trésorerie pour anticiper les besoins futurs est très rare dans les milieux pastoraux. La perception du risque existe bien mais l'anticipation de la réponse n'existe pas : on agit parce que le contexte du moment l'impose (par exemple effondrement ou tarissement du puits d'attache...).

**Dans ce contexte, la question des structures de gestion des puits, dont les « fameux » comités de gestion, concept souvent imposés de l'extérieur et par l'Etat pour rassurer les bailleurs sur la bonne gestion de leurs investissements, ne devrait pas être posée car une telle ambition est généralement vouée à l'échec. C'est en identifiant localement les mécanismes et institutions traditionnelles de gestion de l'eau dans les sociétés pastorales et en s'appuyant sur eux que les projets peuvent formuler et proposer des stratégies de gestion adaptées et durables.**

#### **3.2.2 L'entretien des points d'eau : un enjeu pour améliorer la qualité de l'eau**

Les différents usagers permanents d'un puits de parcours ne s'approprient pas son entretien, les puits d'attache faisant par contre l'objet d'une attention toute autre en fonction des moyens financiers disponibles (menus travaux, réparation, désensablement, etc.).

Si les puits sont cofinancés par les principaux utilisateurs, il est probable que les usagers, davantage impliqués, mettront en place les règles, orales ou écrites, qui s'imposent, notamment dans le Règlement intérieur qui détermine des responsabilités quant à l'entretien du puits.

Au niveau des puits pastoraux dans la région de Tombouctou, il est pourtant très difficile de mettre au point des règles d'entretien cohérentes, la préoccupation des éleveurs étant en permanence et avant toute chose l'abreuvement du bétail. L'entretien n'est jamais constant et répond surtout à la nécessité de maintenir le débit et la quantité d'eau du puits. Sur des puits mixtes à utilisation pastorale (en périphérie des villages et le long des pistes de passage des troupeaux), la préoccupation sur ces questions est toutefois plus nette, notamment en ce qui concerne la qualité de

l'eau. Le modèle technique de puits demandé est d'ailleurs différent de celui des zones pastorales. Mais dans les deux cas l'application et le respect du règlement est loin d'être partout la norme.

Si structure de gestion de puits (comité ou autre) il doit y avoir pour l'entretien futur, celle-ci doit être adaptée au contexte et au type de puits. L'expérience de Goundam a montré des problèmes de représentativité au sein des comités de puits villageois : Il y a en effet fréquemment mise en place de comités de suivi villageois mais avec des problèmes de représentativité des membres et un risque élevé de faire émerger des « leaders utilisateurs » qui entrent en confrontation avec les propriétaires et gestionnaires traditionnellement et socialement reconnus.

Avant d'envisager la mise en place d'un comité de puits, il est donc indispensable d'identifier préalablement les règles et institutions traditionnelles de gestion pour tenter d'adapter des mécanismes souhaités d'entretien. Il est également nécessaire de réaliser des rencontres avec le propriétaire du puits et les utilisateurs sur l'entretien, la mobilisation de fonds et de main d'œuvre pour les entretiens et l'hygiène afin que lors de la création d'un éventuel comité, l'ensemble des membres soit responsabilisé en connaissance de cause avec des missions clairement définies et un cahier des charges précis.

**Dans tous les cas, lors de la mise en place d'une structure de gestion là où de telles structures sont possibles, il faut tenter de préserver l'organisation traditionnelle et veiller à ne pas exclure ceux qui ont le pouvoir sur l'eau pastorale.**

### **3.2.3. Le paiement de l'eau du puits : un non sens culturel mais une nécessité à long terme**

En milieu pastoral, il n'y a que très rarement rétribution du prix de l'eau. Dans certains cas, il s'agit d'une rétribution ponctuelle traditionnelle au moment de l'entretien (cotisation des utilisateurs ou participation en main d'œuvre), du paiement par troupeau ou par tête (surtout utilisé sur les puits ou forage avec exhaure mécanisée). La gestion est confiée à un éleveur utilisateur du puits. Toutefois ces dispositions sont difficiles à appliquer en milieu pastoral dans la mesure où l'eau reste un bien commun. On ne peut pas en effet refuser l'accès à l'eau (règle des trois jours). Culturellement l'eau est une ressource dont tout le monde peut disposer gratuitement. Elle permet aussi de garantir la fiabilité de la règle de la réciprocité, si importante dans les systèmes d'élevage mobile.

Pour les puits pastoraux, si les travaux sont de qualité, le puits ne nécessite que très peu d'entretien. Dès lors, **l'accent doit plutôt être mis sur le suivi des travaux des entrepreneurs locaux afin de garantir la viabilité et la durabilité du puits**. Un puits bien réalisé a une durée de vie de 30 ans. Seule la javellisation de l'eau du puits est à renouveler annuellement mais rare sont les cas où cela se pratique.

Par ailleurs, les communautés participent déjà au financement du puits, ce qui peut expliquer aussi leur réticence à payer le prix de l'eau voulu par l'Etat (même si la réglementation reste souple en milieu pastoral en ce qui concerne l'utilisation des puits pastoraux).

**Alors que l'accès à l'eau est garant de la règle traditionnelle de réciprocité, vitale pour les éleveurs transhumants, et en demandant aux éleveurs bénéficiaires de participer au cofinancement du puits peut-on légitimement leur demander de payer encore le prix de l'eau ? Encore faudrait-il alors que soient réellement effectifs les services rendus en contrepartie par l'Etat et la commune.**

### 3.3 Des étapes fondamentales pour un programme d'accompagnement à la gestion sociale de l'eau en milieu pastoral

La nécessaire connaissance des réalités de la « gestion sociale de l'eau » et de l'accès à l'eau en milieu pastoral implique nécessairement:

- **La réalisation d'une étude de faisabilité sociale :** l'intervention en hydraulique pastorale suppose la connaissance préalable des systèmes pastoraux et des règles historiques et traditionnelles que les différents groupes d'éleveurs définissent par rapport à l'accès à l'eau. Ces éléments doivent être au cœur d'une étude de faisabilité sociale qui s'intéresse aux modes traditionnels de gestion des puits, et doit orienter l'action des projets.
- **La connaissance des textes réglementaires :** ceux-ci prévoient l'élaboration de contrat de **délégation de la gestion de l'eau des communes à des comités de gestion** (ou à une structure adaptée mise en place et formée) conformément à la Loi et la mise en place concertée d'un règlement intérieur précisant les modalités d'entretien et de gestion pour garantir l'hygiène de l'eau. L'objectif recherché est l'autonomie des populations dans la gestion locale de l'eau, mais celle-ci doit donc s'appuyer sur les règles et institutions déjà existantes.
- **La prise en compte de la commune dans les démarches touchant à l'hydraulique pastorale :** depuis 1995 et le lancement du processus de décentralisation au Mali, il est prévu le transfert de la maîtrise d'ouvrage du service public de l'eau aux collectivités territoriales. Ce transfert ne s'est pourtant pas accompagné d'un renforcement des capacités locales des élus dans ce domaine, et du transfert des moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette politique.
- **La formation en hygiène de l'eau et sur les bonnes pratiques liées à l'utilisation ou à l'exhaure de l'eau :** l'objectif recherché est en effet la diminution des maladies liées à l'eau et de la mortalité infantile

### 3.4 Un frein à la démarche : la réalité des pratiques locales

#### 3.4.1 Des pratiques locales marquées par le lien social

Les pratiques quotidiennes sont largement influencées par des intérêts personnels, les connaissances et les compétences de divers acteurs sociaux tout autant que par les événements économiques ou sociaux. Dans les pratiques, les relations entre groupes et entre individus contribuent à créer des connivences locales : le lien social (parenté, filiation), le lien politique (appartenance à la même mouvance ou au même parti politique), le lien économique (dépendance des commerçants) peuvent être un frein à la transparence, notamment dans les procédures de passation des marchés.

Les solutions sont connues depuis longtemps : il faut en priorité recueillir l'adhésion des usagers aux activités programmés et les impliquer à tous les niveaux en les responsabilisant directement : identification, expression des besoins, cofinancement de l'activité, représentation dans les structures de gestion, suivi des travaux, critères objectifs d'attribution des marchés (code de passation des marchés publics pour les collectivités, par exemple).

#### 3.4.2 La politisation exacerbée des communes

La Commune, institution locale chargée de représenter les éleveurs en tant que citoyens, ne représente encore trop souvent aujourd'hui que les intérêts de certains notables. Les cadres de concertation fondés sur les institutions locales décentralisées (collectivités locales et Délégations Locale des Chambres d'Agriculture) ont d'ailleurs montrés leurs limites à ce niveau, le choix des

représentants des communes et des DLCA se basant surtout sur des choix partisans et pas toujours sur des critères de véritable représentation des intérêts des différents groupes de producteurs locaux. Un exemple type est celui de la quasi absence de représentants des éleveurs transhumants au départ des cadres de concertation animés par les conseils de cercle et le PROSEL, représentation pourtant exigée par le projet.

### 3.4.3 Des organisations d'éleveurs trop faibles et trop peu investies

Enfin, les organisations d'éleveurs adoptent souvent le formalisme « moderne » de coopératives de producteurs composées au maximum d'une centaine de membres disséminés au niveau local. Mais alors qu'existent des structures traditionnelles fortes, représentatives mais informelles, force est de constater qu'aucune organisation structurée n'émerge en capacité de changer d'échelle pour défendre l'élevage pastoral et l'intérêt des pasteurs. Les sujets sont pourtant nombreux sur lesquels les éleveurs transhumants devraient se mobiliser : droit d'accès aux ressources, maintien de la mobilité comme moyen de gestion efficace des ressources dans un environnement difficile, prévention et gestion des conflits, défense des intérêts des éleveurs transhumants transfrontaliers, fiscalité locale dans le cas d'une activité d'élevage mobile intercommunale, etc. Or la myriade de coopératives d'éleveurs plus récemment constituées, ne fait qu'affaiblir le mouvement et ne lui donne aucune légitimité sur le plan juridique et social. Aucune organisation d'éleveurs n'est encore aujourd'hui capable de porter un plaidoyer au niveau national pour défendre une position commune sur la stratégie d'hydraulique pastorale du Mali.

## 3.5 La théorie à l'épreuve des pratiques locales : l'exemple de la réhabilitation des puits de Koumé Peulh et Okoyéri Dogon

Le cadre de concertation du Cercle de Koro dans la région de Mopti a inscrit dans son schéma d'aménagement pastoral **la réhabilitation du puits mixte de Okoyéri Dogon**, village de la commune de Kassa, proche du cercle de Douendza, situé au pied de l'extrémité nord de la falaise de Bandiagara ouvrant vers la zone pastorale du Gourma.

Les enquêtes préliminaires pour l'étude de faisabilité réalisées par le PROSEL avaient confirmé la demande exprimée dans le Schéma d'Aménagement Pastoral. Avec 4000 têtes de bétail à abreuver par jour sur le puits en saison sèche, Okoyéri Dogon apparaissait en effet comme une priorité dans l'équipement en eau du Cercle. Déjà équipé de deux forages à motricité humaine en mauvaise état, le village disposait aussi d'un comité de gestion composé de seize membres, bien que les décisions soient toujours prises par le chef et les notables du village. D'un point de vue technique, les habitants du village avaient insisté sur le surcreusement de ce puits, qui tarissait en saison sèche (moins de 50 cm d'eau environ avant abreuvement), obligeant les agro-éleveurs et éleveurs transhumants à se déplacer de treize kilomètres sur un autre puits pour faire abreuver le troupeau. Les aménagements de surface pour améliorer l'hygiène de l'eau avaient plutôt été suggérés par le Projet à la population et semblaient avoir été acceptés.

Dans un premier temps, la contribution financière du village pour cofinancer le puits, fixé à 5 % du montant total du marché, fût difficile à obtenir. Ce n'est qu'après cinq mois et de nombreux rappels que les travaux purent commencer en 2009 mais immédiatement interrompus par les premières pluies, interdisant dès lors toute intervention dans le fond du puits jusqu'à la saison sèche suivante. Ce retard est aussi à imputer à la situation politique locale avec l'organisation des troisièmes élections communales (les collectivités locales étant les partenaires du projet), ayant entraîné un retard dans l'attribution du marché de réhabilitation. Ce n'est donc qu'en 2010 que les travaux purent réellement commencer. Les comités de suivi des travaux avaient déjà été mis en place et les

structures de gestion avaient bénéficié d'une formation en hygiène de l'eau dispensée par le CREPA<sup>10</sup> en contrat de prestation de service avec le PROSEL.

Les trois missions de suivi interne organisées par le projet permirent de mettre à jour des difficultés dans la mise en œuvre des travaux et la gestion du puits et de mieux comprendre la réalité des pratiques locales. Malgré la mise en place et la formation du comité de gestion par le CREPA, l'interlocuteur principal pour le puits restait le chef de village, les membres du comité de gestion n'ayant aucune capacité de prise de décision en son absence, ni aucune autorité sur la gestion du puits. Le comité de gestion se montrait en effet incapable de faire respecter l'interdiction d'abreuver pendant les travaux de réhabilitation du puits ce qui amena l'arrêt des travaux, l'entrepreneur ne pouvant plus accéder au puits. Seul le chef de village semblait avoir l'autorité reconnue pour exercer un tel pouvoir. L'étude sociale préalable avait bien recommandé de s'appuyer sur les structures de gestion déjà existantes (modernes comme traditionnelles) mais le CREPA avait préféré s'appuyer sur les textes réglementaires du Mali exigeant la mise en place de structure de type « comité de gestion ». Le chef de village s'était donc retrouvé exclu du comité de gestion, tout en ayant le pouvoir décisionnaire traditionnel sur le puits. Bien que pertinente et nécessaire, l'interprétation des textes réglementaires se devait d'être souple et adaptée au contexte local au risque de bouleverser les équilibres sociaux pré existants et d'être ainsi source de conflits. La composition des comités de gestion ne pouvait pas en effet ne pas refléter les pouvoirs coutumiers sur l'eau et les hiérarchies locales ...

**A Koumé Peulh**, village du cercle de Bankass dans la région de Mopti, les éleveurs avaient également demandé la réhabilitation de leur puits pastoral situé le long d'une piste de transhumance empruntée par les éleveurs de la région pour atteindre la grande zone de pâturage du Samori, au sud du Cercle. Contrairement à Okoyéri Dogon, la chefferie traditionnelle était bien représentée dans le comité de suivi des travaux et dans le comité de gestion mis en place par le CREPA. Composé de leaders locaux<sup>11</sup>, le comité de suivi des travaux est intervenu à plusieurs reprises pour pousser l'entrepreneur à respecter son cahier des charges, notamment dans la qualité et la quantité des matériaux utilisés pour réhabiliter le puits. La qualité du massif filtrant (gravier de nature latéritique) fut maintes fois discutée, entraînant même la suspension des travaux par le comité le temps de trouver un compromis avec l'entrepreneur. Le désensablement fût également surveillé de près pour obtenir la meilleure hauteur d'eau et le meilleur débit, crucial pendant la saison sèche dans une zone caractérisée par un balancement irrégulier des nappes. Le suivi technique par les éleveurs s'est ainsi révélé très efficace pour rectifier les écarts de l'entrepreneur et de ses sous traitants. Mais ce suivi a exigé au préalable la formation des membres du comité de suivi des travaux sur les aspects techniques avec des outils adaptés et des traductions en langues locales (fiche de suivi précisant, pour chaque aménagement, le matériel nécessaire, la quantité de ciment et de fer exigé etc.). L'intégration du pouvoir coutumier au sein des comités de suivi des travaux et de gestion a légitimé ses interventions et ses décisions.

A Koumé Peulh, les éleveurs, bien sensibilisés et mobilisés, et disposant des outils techniques nécessaires ont ainsi pu prendre la responsabilité de suivre eux-mêmes le chantier, avec un pouvoir de décision susceptible de modifier les travaux en cours d'exécution ou de les suspendre en absence de compromis avec l'Entrepreneur ou le puisatier local.

---

<sup>10</sup> Centre Régionale pour l'Eau Potable et l'Assainissement

<sup>11</sup> Le président d'une organisation d'éleveurs active localement, membre du bureau de la coordination des éleveurs du cercle de Bankass est devenu lors des élections communales de mars 2010 adjoint au Maire de la commune de Diallassagou.

## CONCLUSION

---

Ces expériences en hydraulique pastorale au Mali ont permis à AVSF et ICD d'élaborer une stratégie d'intervention adaptée à la réalité des systèmes pastoraux tout en intégrant les préoccupations nouvelles de gestion de l'eau par les communes. La problématique de **la bonne gouvernance** en milieu pastoral est, en effet, un enjeu important pour un accès équitable à l'eau. Or dans ce domaine, **l'avis des principaux utilisateurs des puits, le respect de leurs positions et règles historiques et la prise en compte de leurs recommandations** sont des conditions indispensables à la réussite des actions d'amélioration de l'hydraulique pastorale. **La connaissance des systèmes sociaux et historiques** de régulation des ressources en eau limite dès lors les erreurs que pourrait commettre les opérateurs du développement privilégiant le volontarisme à la concertation locale.

Dans le cadre de la réhabilitation des puits pastoraux menée dans le cadre du Projet PROSEL, les communautés résidentes utilisatrices des puits ont été consultées et écoutées avant toute décision d'aménagement pour éviter de créer des tensions autour de l'utilisation des puits une fois ceux-ci réhabilités. **Le temps de la concertation avec les utilisateurs est donc indispensable** pour trouver un compromis sur les techniques de réparation à mettre en œuvre et les systèmes de gestion à adopter. S'adresser au(x) seuls chef(s) de fraction ou aux élus ne peut suffire. En amont, les cadres de concertation pluri acteurs au niveau du cercle, en favorisant le consensus local, permettent d'identifier collectivement les priorités en terme d'aménagement hydraulique sur une échelle plus grande, qui prenne en compte les mouvements de transhumance et privilégie donc une demande orientée vers les points d'eau de parcours stratégiques, outre les puits d'attache fortement appropriés par les communautés locales et par des privés.

**L'approche technique sur les puits doit répondre à un souci d'amélioration de la qualité de l'eau** car les puits pastoraux servent à l'alimentation du cheptel et des hommes. L'eau est à l'origine de la mortalité d'un grand nombre de personnes suite à des épidémies de diarrhées (dysenterie), fièvre typhoïde ou encore de maladies parasitaires (vers de Guinée notamment). Un programme qui investit dans l'hydraulique ne peut donc pas ignorer cet aspect, notamment dans les propositions techniques d'aménagement de surface, même si pour les utilisateurs du puits, particulièrement en milieu pastoral, cet aspect n'est pas prioritaire. La quantité d'eau dans le puits (niveau statique) est aussi une demande importante pour satisfaire les besoins en eau de saison sèche en raison de la fluctuation saisonnière et de l'abaissement des nappes phréatiques (cas de la zone agro pastorale du *Séno Dogon*).

D'un point de vue juridique, le droit d'accès à une eau potable de qualité est sécurisé uniquement si le droit pastoral sur la terre est reconnu. Or l'absence de reconnaissance formelle d'un droit foncier pastoral au Mali malgré des avancées importantes reste un frein important pour reconnaître un droit à l'eau pastorale. **La reconnaissance juridique du foncier pastoral** comme un mode d'exploitation des terres est donc nécessaire pour garantir le droit à l'eau lié à la sécurisation du foncier et la reconnaissance d'un droit pastoral par l'Etat.

De nos jours, de plus en plus de politiques participatives, de décentralisation ou de déconcentration, redonnent du pouvoir aux communautés locales. Pourtant, il reste un problème de taille : les processus de transferts de compétences s'appliquent à des institutions formelles et non à des organisations coutumières, même si ces dernières sont plus adaptées aux communautés pastorales. Le problème de la superposition des lois est donc réel même si en milieu pastoral, ce sont souvent les règles coutumières qui sont le plus souvent appliquées. **La recherche d'un système de gestion de l'eau adapté à la fois au mode de vie pastoral et conforme au cadre réglementaire de l'Etat s'impose alors, qui prenne en compte les spécificités des structures traditionnelles et pré-existantes de gestion.**

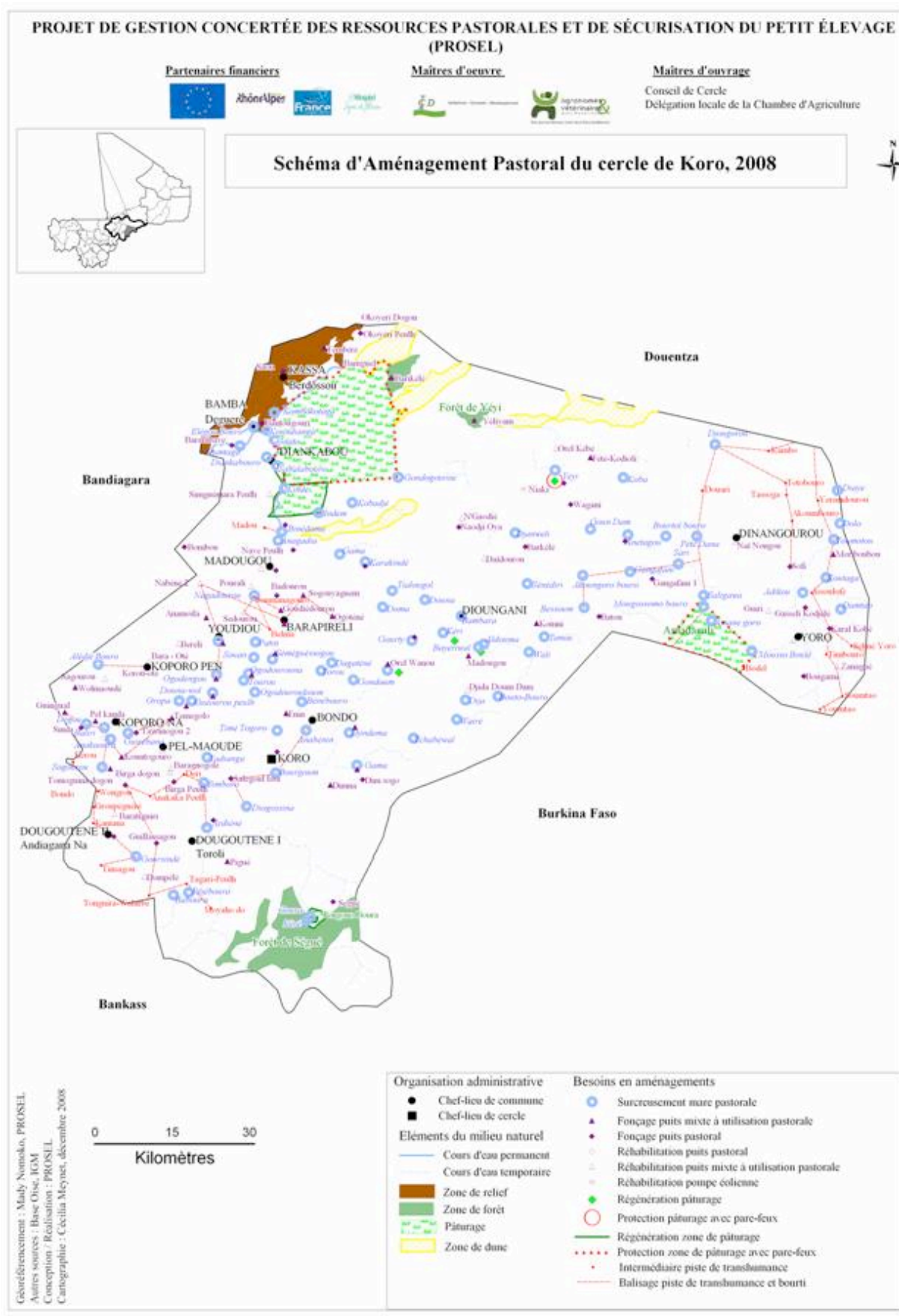


Enfin, le fait que les nouvelles instances nées de la décentralisation (Commune, Cercle) soient des acteurs principaux du développement et les premières à devoir défendre l'intérêt de leurs administrés ne doit pas occulter le fait que toute intervention doit se fonder d'abord sur la vision des bénéficiaires directs, les éleveurs, organisés ou non, et selon les besoins qu'ils expriment pour améliorer les réalités du quotidien. Ceci est particulièrement vrai pour les éleveurs transhumants et nomades toujours en déplacement ou trop éloignés des centres de décisions, y compris communaux.

Dans ce contexte, **le renforcement d'organisations d'éleveurs, locales et nationales, en capacité de défendre l'élevage pastoral et l'intérêt des pasteurs auprès des communes et de l'Etat**, devrait être une priorité intégrée aux actions d'appui à la gestion pastorale.

Les communes pastorales n'ont par ailleurs pas les moyens pour mener la politique qu'elles ambitionnent et suivre les activités sur leur territoire dont elles ne connaissent toujours pas les limites exactes à l'aube du 4<sup>ième</sup> mandat, les limites administratives communales n'étant toujours pas officiellement reconnues par l'Etat malien. **La formation des élus et des techniciens** sur des démarches adaptées de planification concertée et d'accompagnement à l'amélioration de l'hydraulique pastorale et de valorisation de l'économie pastorale devrait être renforcée. **L'intercommunalité peut également être une solution** pour mettre des moyens (humains et financiers) en commun autour de thèmes fédérateurs, accompagnés par les organisations d'éleveurs et de producteurs existantes et représentatives des intérêts de la population pastorale.

# ANNEXE n°1 : Schéma d'aménagement pastoral du cercle de KORO



## **ANNEXE n°2 :**

### **Synthèse du processus de concertation et d'implication des éleveurs dans la stratégie d'hydraulique pastorale : les étapes de la démarche initiée par le PROSEL**

1. Cadre de concertation débouchant sur le Schéma d'Aménagement Pastoral (SAP). Ces SAP cartographient les besoins exprimés par les populations en termes de fonçage ou de réhabilitation des puits à utilisation pastorale et de surcreusement des mares pastorales. La participation des éleveurs transhumants ou de leurs représentants est indispensable.
2. Planification et priorisation annuelle des aménagements à travers le Plan d'Aménagement Pastoral quinquennal 2009-2013. Arbitrage concerté avec les collectivités locales bénéficiaires partenaires au niveau du cercle pour définir les priorités dans la localisation des interventions en fonction des opportunités budgétaires.
3. Etude de faisabilité sociale pour chacun des puits priorisés pour être réhabilités précisant la nature des systèmes de gestion locale traditionnelle des puits, les modalités de l'accès à l'eau et la prise en compte de l'hygiène de l'eau à travers des actions d'entretien... Elle permet aussi de confirmer les besoins d'implantation des puits priorisés lors des cadres de concertation et de préciser le choix technique des bénéficiaires.
4. Etude de faisabilité technique servant de support à l'élaboration du cahier de prescription technique, élément de base du Dossier d'Appel d'Offre, et précisant les coûts prévisionnels des réhabilitations pour chacun des puits sélectionnés
5. Elaboration des Dossiers d'Appel d'Offre (DAO) et lancement de l'Avis d'Appel d'Offre, conformément aux règles et procédures de passation des marchés publics de la République du Mali. Les collectivités doivent être renforcées à ce niveau.
6. Mise en place et formation du comité de suivi des travaux composés des éleveurs bénéficiaires pour contrôler le taux d'exécution et la qualité des travaux de l'Entrepreneur attributaire du marché. Ce suivi de proximité des populations bénéficiaires est indispensable pour garantir la fiabilité et la pérennité des travaux
7. Mise en place du comité de gestion du puits quand celui ci est justifié ou renforcement du système local de gestion de l'eau existant quand celui ci reste le plus adapté et le plus performant pour la préservation de la ressource en eau et de l'infrastructure.
8. Formation des comités de gestion et de la population en hygiène de l'eau (hygiène des pratiques, comportement préventif etc.) afin de diminuer l'impact des maladies hydriques dans des zones parfois très enclavées.
9. Dépouillement des DAO au Conseil de Cercle par un comité local d'attribution des marchés selon une grille de notation de l'offre technique et financière et contractualisation avec l'entrepreneur adjudicataire du marché.
10. et contractualisation avec l'entrepreneur retenu selon des critères précis de sélection
11. Co financement des éleveurs à hauteur de 5 % du coût réel des réhabilitations
12. Lancement des travaux de réhabilitation / fonçage des puits pastoraux qui restent conditionnés

à la remise du cofinancement par les communautés / communes bénéficiaires

13. Passation d'un marché pour le contrôle des travaux avec participation systématique du service régional de l'Hydraulique (obligatoire au Mali dans le cadre de la GIRE<sup>12</sup>)
14. Elaboration concertée du règlement intérieur du puits définissant les règles locales d'accès à l'eau, les tours d'eau, les horaires d'abreuvement, les règles d'entretien et prévoyant des sanctions éventuelles en cas de violation/manquement...)
15. Elaboration d'un contrat de délégation de la gestion de l'eau de la commune au comité de gestion du puits (application des textes réglementaires du Mali)
16. Suivi du comité de gestion dans sa capacité à gérer le prix de l'eau et à faire appliquer son règlement intérieur
17. Missions de suivi interne du projet (deux minima) durant l'exécution des travaux
18. Réception provisoire à la fin des travaux et après décision concertée de la dernière mission de suivi interne et du comité/structure de gestion locale du puits
19. Réception définitive 12 mois après la réception provisoire

---

<sup>12</sup> Gestion Intégrée des Ressources en Eau

## BIBLIOGRAPHIE

**AVSF, ICD, ADESAH**, *Document de travail : « Rencontre d'échanges sur les modalités d'intervention en hydraulique pastorale »*, Bamako, septembre 2008

**Florent CORNU, Ludovic LARBODIERES, Marc CHAPON**, « *Etude de cas : Sécurisation des systèmes fonciers au Mali : Exemple du projet gestion concertée des ressources pastorales et sécurisation du petit élevage (PROSEL)* », C2A, novembre 2008

**Michel NORI, International Land Coalition**, « *Moyens mobiles d'existence, ressources fragmentaires, droits variables : appréhender les territoires pastoraux* », Document de travail

**Michel NORI, Michael TAYLOR, Alessandra SENSI**, « *Droits pastoraux, mode de vie et adaptation au changement climatique*, IIED, Dossier n° 148, mai 2008

**Prosel**, *Rapport de suivi interne n°1, Puits de Akmar / commune de Raz el Ma*, Janvier 2008

**Prosel**, *Rapport de suivi interne n°1, Puits de Okoyéri dogon / commune de Kassa*, avril 2010

**Prosel**, *Rapport de suivi interne n°2, puits de Okoyéri dogon / commune de Kassa*, mai 2010

**Yacouba SANGARE, Florent CORNU, Marc CHAPON**, *le schéma d'aménagement pastoral : un outil de reconnaissance et de sécurisation du foncier pastoral dans le delta intérieur du Niger (Mopti, Tombouctou) ?*, acte de l'atelier international de Bamako novembre 2009, In Ruralter, mars 2010

© VSF-CICDA - Agronomes et Vétérinaires sans frontières, Lyon - France, 2011



Association française de solidarité internationale reconnue d'utilité publique, *Agronomes et Vétérinaires sans frontières* agit depuis plus de 30 ans avec les communautés paysannes des pays en développement pour résoudre la question alimentaire. L'association met à leur service les compétences de professionnels de l'agriculture, de l'élevage et de la santé animale : aide technique, financière, formation, accès aux marchés... Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières mène plus de 80

programmes de coopération dans 20 pays d'Amérique Centrale et du Sud, d'Asie et d'Afrique, au côté des sociétés paysannes pour lesquelles l'activité agricole et d'élevage reste un élément fondamental de sécurisation alimentaire et de développement économique et social.

[www.avsf.org](http://www.avsf.org)



RURALTER est un programme d'*Agronomes et Vétérinaires sans frontières* qui appuie les initiatives de capitalisation d'expériences

et diffusion de méthodologies et de référentiels technico-économiques utiles aux acteurs du développement rural, qu'ils soient techniciens d'institutions et de collectivités territoriales ou dirigeants paysans. RURALTER diffuse ses productions sous le label éditorial du même nom.

[www.ruralter.org](http://www.ruralter.org)